



Distribution: générale	Point 12 de l'ordre du jour
Date: 28 juin 2024	WFP/EB.1/2024/12
Original: anglais	Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2024 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions stratégiques actuelles et futures	3
2024/EB.1/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive	3
Exposé oral sur l'examen de la structure organisationnelle et le budget pour 2024	7
Questions opérationnelles	9
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel	9
Tours d'horizon régionaux	10
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	10
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest.....	12
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe.....	13
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique	14
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est.....	16
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	17
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	18
2024/EB.1/2 Plan stratégique de pays provisoire – République de Moldova (2024-2026)	18
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	19
Rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM.....	19
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest	20
2024/EB.1/3 Plan stratégique de pays – Tchad (2024-2028)	20
2024/EB.1/4 Plan stratégique de pays – Gambie (2024-2028)	21
2024/EB.1/5 Plan stratégique de pays – Mauritanie (2024-2028).....	22

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	23
2024/EB.1/6 Plan stratégique de pays – Madagascar (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 5 a) 2).....	23
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est	25
2024/EB.1/7 Plan stratégique de pays – Burundi (2024-2027).....	25
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique.....	26
2024/EB.1/8 Plan stratégique de pays – Bhoutan (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 5 a) 1).....	26
2024/EB.1/9 Plan stratégique de pays – Philippines (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 5 a) 3).....	27
Questions opérationnelles (suite).....	28
Exposé oral sur le Plan d'action du PAM pour une plus grande maîtrise des risques.....	28
Questions de politique générale	30
2024/EB.1/10 Mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.....	30
Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie.....	31
Questions d'administration et de gestion	33
2024/EB.1/11 Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant	33
2024/EB.1/12 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM	33
Questions diverses.....	34
Exposé oral sur l'examen de la gouvernance	34
Résumé des travaux du Conseil d'administration.....	35
2024/EB.1/13 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration	35
Vérification des décisions et recommandations adoptées	35
Observations finales de la Directrice exécutive	35
ANNEXE I	37
Décisions et recommandations.....	37
ANNEXE II	41
Ordre du jour	41
Liste des sigles utilisés dans le présent document	43

Questions stratégiques actuelles et futures

2024/EB.1/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive

1. La Directrice exécutive a présenté brièvement les évolutions auxquelles le PAM devait faire face, tant sur le plan externe, l'assistance humanitaire étant fournie dans un contexte de plus en plus difficile, que sur le plan interne, du fait de la mise en œuvre d'une restructuration organisationnelle ambitieuse destinée à surmonter ces difficultés. La nouvelle structure était en place, et les directeurs des nouvelles divisions avaient été nommés dans le cadre de réaffectations. Un examen des bureaux régionaux allait débuter sous peu afin de répertorier et d'éliminer les chevauchements dans les fonctions et de préciser les responsabilités respectives du Siège et des bureaux régionaux ainsi que les obligations qui leur incombent pour rendre compte de l'action menée. La nouvelle structure devait permettre de renforcer la coordination entre les équipes, de simplifier les procédures administratives, d'accroître la capacité d'adaptation et d'apporter un appui plus stratégique et mieux ciblé aux bureaux de terrain et à leur personnel.
2. Le PAM devant s'adapter à la fois à une aggravation de la faim et à une réduction des financements – les contributions pour 2024 totalisent 8 milliards de dollars É.-U. d'après les dernières prévisions –, les bureaux de pays révisaient leurs plans pour 2024 et ils étaient les seuls, avec les services de contrôle, à recevoir l'intégralité des crédits qui leur étaient destinés au titre du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP). La révision budgétaire en cours avait pour but de faire concorder les dépenses prévues avec les recettes prévues, et l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 devait permettre de recueillir des données et de tirer des enseignements pour éclairer l'élaboration d'une approche ciblée en matière de programmation et de partenariat dans des domaines tels que le renforcement de la résilience, l'alimentation scolaire et l'adaptation aux changements climatiques.
3. Rendant hommage au personnel de terrain du PAM, la Directrice exécutive a évoqué les interventions menées dans certaines des situations d'urgence les plus difficiles qui se déroulaient dans le monde. À Gaza, l'ensemble de la population civile avait besoin d'une assistance alimentaire, un demi-million de personnes étaient gravement menacées par la famine et les problèmes d'accès humanitaire avaient contraint le PAM à suspendre ses opérations. La Directrice exécutive a exhorté la communauté internationale à aider le PAM à examiner toutes les options permettant d'acheminer des produits alimentaires et d'autres fournitures essentielles.
4. Les conflits, les déficits de financement et l'accès humanitaire limité se répercutaient sur les opérations du PAM dans d'autres pays tels que la République démocratique du Congo et le Soudan. La Directrice exécutive a indiqué qu'il était urgent de trouver des solutions politiques pour rétablir l'accès humanitaire et mettre fin à la violence au Soudan, une violence qui entraînait dans son sillage une crise alimentaire dans l'ensemble de la région, en particulier au Soudan du Sud et au Tchad. La situation humanitaire se détériorait également en Haïti, au Myanmar et en Ukraine, où le PAM continuait de rechercher des moyens novateurs de venir en aide aux personnes et aux communautés touchées.
5. La Directrice exécutive a informé le Conseil des initiatives que le PAM prévoyait de mener dans les domaines des sciences, des technologies et de l'innovation, notamment les stratégies nouvelles ou envisagées visant à moderniser les systèmes informatiques, à renforcer la gestion et l'utilisation de la masse de données détenue par le PAM, et à orienter la mise au point et l'application des innovations. Le PAM avait entrepris d'élargir l'éventail et la portée de ses partenariats stratégiques, en particulier avec les entreprises – y compris dans les pays du Sud –, afin d'avoir accès à leurs ressources et à leurs compétences spécialisées.

6. Pour conclure, la Directrice exécutive a demandé aux membres du Conseil de plaider en faveur de financements auprès de leurs autorités nationales, de travailler ensemble à la recherche de solutions politiques qui faciliteraient l'action humanitaire dans les situations complexes et fragiles, et de mettre leurs idées et leur collaboration au service du PAM dans le cadre de la mission qu'il poursuivait auprès des populations bénéficiaires dans le nouveau contexte humanitaire.

Débats du Conseil

7. Les membres et observateurs du Conseil ont félicité la Directrice exécutive pour la façon dont elle dirigeait le PAM, en particulier dans le cadre de la restructuration organisationnelle et de la mise en œuvre du Plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques. Les intervenants ont salué les actions menées par le personnel du PAM sur le terrain et présenté leurs condoléances à l'occasion du décès de certains dans l'exercice de leurs fonctions.
8. Saluant les efforts déployés pour améliorer les rapports coût-efficacité et coût-efficacité des opérations du PAM, les membres du Conseil ont encouragé la direction à suivre une approche équilibrée, en se concentrant sur la mise en œuvre rapide des interventions d'urgence et en investissant parallèlement dans des programmes à long terme qui s'attaquaient aux causes profondes de la faim et renforçaient la résilience des personnes et des communautés vulnérables. Ils ont invité instamment la direction à préciser la proposition de valeur du PAM et la portée de ses activités de renforcement de la résilience, et à joindre ses efforts à ceux de ses partenaires dans ce domaine, en suivant une approche axée sur le nexus action humanitaire-développement-paix. Dans cette optique, ils ont demandé des éclaircissements sur l'évaluation des besoins humanitaires, la planification et la hiérarchisation de l'utilisation des ressources du PAM, les atouts respectifs du PAM et d'autres entités des Nations Unies dans les domaines de l'action humanitaire et du développement, et l'efficacité des investissements consentis dans la sécurité alimentaire et la nutrition à l'échelle mondiale. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était important de se préparer aux crises, notamment en prenant des mesures d'anticipation, en intégrant des priorités transversales dans toutes les activités du PAM, en mettant en place des systèmes alimentaires résilients et en recourant aux programmes axés sur l'école pour faciliter la transition entre les interventions d'urgence et les interventions fondées sur le relèvement et la résilience.
9. Certains membres ont décrit le Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie comme un outil permettant de mettre de nouvelles sources de financement au service du renforcement de la résilience, tandis que d'autres ont prié instamment le PAM de continuer à s'employer en priorité à sauver des vies. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt de voir comment l'expérience acquise dans l'utilisation du Fonds éclairerait l'élaboration de la prochaine politique en matière de renforcement de la résilience et le développement d'une boîte à outils pour les interventions humanitaires, dont l'assistance d'urgence ne serait qu'un élément parmi d'autres.

Renforcement des interventions humanitaires

10. Pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions, les membres du Conseil ont recommandé d'effectuer un ciblage fondé sur des données factuelles, d'utiliser des modalités de transfert efficaces, de miser sur l'innovation et la dématérialisation, de mener des initiatives conjointes avec des partenaires, et de classer par ordre de priorité les groupes de bénéficiaires et les activités. Un membre du Conseil a demandé un examen des répercussions des déficits de financement sur les bénéficiaires dans différents pays, ainsi que des informations sur les critères appliqués et les éléments pris en considération lors de la hiérarchisation des groupes de bénéficiaires ou de la réduction des rations. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance que revêtait l'ancrage local (ou localisation) pour renforcer les capacités locales et nationales et libérer des ressources du PAM afin de les utiliser dans d'autres situations d'urgence.

11. Reconnaissant que le PAM ne pouvait à lui seul surmonter les difficultés actuelles, plusieurs membres du Conseil ont appelé la communauté humanitaire internationale à s'unir pour mettre en place un système humanitaire plus efficace, plus transparent, plus souple et plus inclusif, qui soit adapté au nouveau contexte humanitaire. Un tel système devrait être fondé sur plusieurs éléments: une hiérarchisation des activités réalisée par les donateurs à partir de données factuelles; l'utilisation de méthodes et de sources de financement novatrices, y compris un financement plus souple et plus prévisible de la part des donateurs; une attention accrue et un soutien plus grand de la part des donateurs en faveur des crises sous-financées, prolongées et oubliées; et l'engagement soutenu de tous les acteurs en faveur de la résolution des crises qui avaient affaibli les capacités d'adaptation des communautés.
12. Dans ce contexte, les membres du Conseil se sont engagés à renforcer leur coopération et leur collaboration avec le PAM en fournissant à la direction les orientations stratégiques dont elle avait besoin.

Restructuration organisationnelle interne du PAM

13. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis dans le cadre de la restructuration organisationnelle, en particulier sur les points suivants: utilisation des enseignements tirés d'initiatives similaires réalisées au PAM et dans d'autres organismes; approche inclusive suivie pour la planification et la mise en œuvre des changements en concertation avec les membres du Conseil, le personnel et la direction du PAM; et plafonnement des dépenses AAP. Concernant ce dernier point, plusieurs membres ont attiré l'attention sur le fait que les réductions des budgets des bureaux ne devaient pas nuire au fonctionnement du PAM ni démoraliser le personnel. Reconnaissant que les changements organisationnels n'étaient pas chose facile quel que soit l'organisme, les membres du Conseil ont recommandé que le personnel soit tenu bien informé du processus de changement, qui devait être axé sur la promotion de la sécurité, du bien-être et de la diversité du personnel, la gestion et la fidélisation des talents et la gestion de la performance. Les membres du Conseil ont demandé des rapports sur les arbitrages que supposaient la rationalisation et la réforme du PAM et sur la manière dont celui-ci tirait parti des possibilités offertes par la restructuration, notamment pour avancer dans la mise en œuvre du programme axé sur l'ancrage local et accroître les ressources consacrées aux questions transversales que sont la protection et l'obligation de rendre compte, l'égalité femmes-hommes, la nutrition et la durabilité.

Plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques

14. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le PAM pour accroître l'efficacité de ses procédures de ciblage, de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des identités, de suivi et de contrôle des risques, et de ses mesures de signalement et d'atténuation des risques. Plusieurs membres du Conseil ont encouragé la direction à poursuivre les activités qu'elle menait pour que les pratiques des partenaires coopérants soient en phase avec les actions, les plans et les priorités stratégiques du PAM, et à élaborer des mécanismes permettant une répartition plus équitable des risques entre le PAM et ses partenaires locaux. Un membre du Conseil a appelé les donateurs à soutenir la mise en œuvre des plans de contrôle et de suivi du PAM.
15. Réitérant leurs appels en faveur d'une transparence accrue dans la communication des informations, en particulier concernant les cas de détournement de l'aide, de fraude et de corruption, les membres du Conseil attendaient avec intérêt de recevoir à intervalles réguliers un point sur la mise en œuvre du Plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques tout au long de l'année.

Examen de la gouvernance

16. Certains membres du Conseil ont fait part de leur soutien en faveur de l'examen en cours de la gouvernance, et préconisé que le groupe de travail chargé de cette initiative étudie toutes les recommandations formulées par les organes de contrôle du PAM ou figurant dans le rapport du consultant externe sur le système de gouvernance du PAM. Une observatrice a suggéré que la portée de l'examen soit élargie pour inclure d'autres aspects de la gouvernance, tels que les procédures utilisées pour les consultations menées avec le Conseil et le processus de sélection au poste de Directeur exécutif.

Opérations du PAM

17. Une grande partie des débats du Conseil consacrés aux opérations du PAM ont porté sur la détérioration de la situation humanitaire à Gaza, de nombreux membres souscrivant aux appels en faveur d'un cessez-le-feu humanitaire immédiat pour permettre la livraison et la distribution de vivres et d'autres articles essentiels. Se félicitant de l'intention du PAM de faciliter l'intervention d'urgence à Gaza, notamment au moyen de largages aériens, les membres ont prié instamment la direction de continuer à plaider auprès des partenaires pour la création de couloirs humanitaires dans la région et demandé que l'on organise des réunions d'information périodiques sur la situation de la sécurité alimentaire dans les zones de conflit. Les membres du Conseil ont également appelé les pays donateurs à augmenter leurs contributions en faveur de l'intervention d'urgence des Nations Unies à Gaza.
18. S'agissant des opérations menées dans d'autres parties du monde, les membres du Conseil ont rappelé que le conflit en Ukraine provoquait une crise humanitaire dans ce pays et aggravait l'insécurité alimentaire partout dans le monde. Ils ont remercié la direction et le personnel du PAM pour les efforts qu'ils déployaient afin de rappeler à tous les crises "oubliées" qui touchaient des pays et des régions du monde entier. Ils ont appelé à une intensification des efforts diplomatiques pour améliorer l'accès humanitaire dans les zones de conflit et garantir la protection et la réalisation des droits humains ainsi que le respect du droit humanitaire.

Innovation, technologies et partenariats

19. Les membres du Conseil se sont félicités que le PAM prévoie de s'investir davantage dans les technologies de l'information, la gestion des données et l'innovation. Une membre du Conseil a recommandé au PAM d'utiliser son corpus croissant de données sur les financements souples et pluriannuels pour étayer ses initiatives de mobilisation de fonds. Plusieurs intervenants ont souligné l'utilité des partenariats stratégiques noués avec d'autres acteurs humanitaires – en particulier les autres organismes ayant leur siège à Rome, les gouvernements et les entités du secteur privé – pour trouver des solutions intégrées innovantes et pérennes permettant d'éradiquer la faim dans le monde et d'accélérer la mise en œuvre des innovations scientifiques et technologiques.

Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles

20. Les membres du Conseil ont approuvé l'approche centrée sur les victimes que suivait le PAM en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et se sont réjouis que la Directrice exécutive se fasse l'avocate de cette cause au sein du Comité permanent interorganisations en 2024. Son action lui a offert la possibilité d'intégrer davantage cette question dans l'ensemble des activités du PAM, y compris dans celles menées en collaboration avec ses partenaires locaux, et de diriger l'élaboration d'une approche en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'échelle du système des Nations Unies fondée sur une meilleure coordination et la mise en commun des compétences et des ressources.

Réponse de la direction

21. Le Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'administration générale a remercié les membres du Conseil pour leurs idées constructives et leur appui en faveur du programme de réforme organisationnelle et d'autres initiatives du PAM.

Exposé oral sur l'examen de la structure organisationnelle et le budget pour 2024

22. La direction du PAM a fait un point sur l'examen de la structure organisationnelle à l'intention du Conseil. À l'issue d'une enquête mondiale et d'un vaste processus de consultation, il avait été établi que des améliorations pouvaient être apportées dans cinq domaines, et sur la base de ces conclusions, une structure organisationnelle simplifiée avait été élaborée. S'agissant du budget pour 2024, la prévision globale de contribution avait été revue à la baisse, passant de 10 milliards de dollars à 8 milliards de dollars. Ce niveau de contributions assurerait des recettes de 456 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts d'appui indirects, ce qui se traduirait par un déficit potentiel de 112 millions de dollars qui pourrait être résorbé par le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le PAM devait tabler sur une dotation AAP inférieure à celle approuvée dans le Plan de gestion pour 2024 afin de garantir la viabilité des budgets AAP dans les années à venir. Le PAM a donc revu à la baisse le niveau d'utilisation de la dotation AAP pour 2024 pour tenir compte des recettes prévues au titre du recouvrement des coûts d'appui indirects.
23. Les membres du Conseil ont remercié la direction pour les mises à jour et ont pris acte de la situation difficile engendrée par la baisse des contributions à un moment où les besoins ne cessaient de croître. Ils ont instamment demandé au PAM de tenir le Conseil informé de l'évolution de la situation.
24. Dans le contexte de la réduction des financements et de l'examen de la structure organisationnelle, les membres du Conseil ont souligné qu'il était important que le PAM maintienne ses capacités, en particulier pour réaliser, à l'échelle voulue, des interventions d'urgence permettant de sauver des vies, et garantisse la qualité de ses actions, notamment par le suivi et l'évaluation, et le contrôle. Dans les domaines du renforcement de la résilience, de l'action rapide et des mesures d'anticipation, de l'adaptation aux changements climatiques et des filets de sécurité sociale, le PAM devait poursuivre les activités menées en collaboration avec d'autres acteurs le long du nexus action humanitaire-développement-paix et dans les contextes où il disposait d'atouts particuliers. Il devait également poursuivre son action portant sur des priorités transversales telles que la protection et la responsabilité à l'égard des populations touchées, la problématique femmes-hommes, la nutrition et l'environnement. Un membre a toutefois indiqué que le PAM devrait peut-être se demander s'il était en mesure de maintenir sa présence à l'échelle mondiale et s'il devait privilégier les contextes où son savoir-faire sans équivalent ajoutait le plus de valeur; elle a néanmoins insisté sur le fait que la situation financière ne devait pas avoir d'incidence sur la mise en œuvre du Plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques. Plusieurs membres estimaient que l'on devait éviter de réviser ce plan dans la mesure du possible.
25. Plusieurs membres ont encouragé le PAM à veiller à ce que ses activités de mobilisation de fonds continuent de bien se dérouler, à rechercher de nouveaux partenaires financiers et à améliorer l'utilisation du programme Accélérateur d'innovations en vue de trouver, de soutenir et de transposer à plus grande échelle des solutions susceptibles de déboucher sur des économies supplémentaires. Les membres ont souligné l'importance de l'innovation, du secteur privé, de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que de la recherche de solutions et de partenariats pour pallier le manque de ressources.

26. Des membres ont demandé un complément d'information sur les critères appliqués pour définir quels seraient les bénéficiaires prioritaires et réduire les rations, sur la préparation aux situations d'urgence, sur le nombre prévu de bénéficiaires en 2024 et sur l'état d'avancement de l'initiative relative à l'optimisation et à la simplification du modèle d'appui aux bureaux de pays (COSMOS).
27. En ce qui concerne la réorganisation découlant de l'examen de la structure organisationnelle, plusieurs membres se sont dits préoccupés par le moral et les droits des membres du personnel, et ont souligné que les contrats de travail du PAM devaient être respectés et que la direction ne devait négliger aucun effort pour s'assurer que les intéressés comprenaient la situation. Un membre du Conseil s'est dit préoccupé par les conséquences de la restructuration sur le programme des administrateurs auxiliaires et la fidélisation des talents. Un autre membre a indiqué que le PAM aurait du mal à reconstituer à l'avenir le capital humain qu'il était en train de perdre. Plusieurs membres ont demandé un complément d'information sur le gel du recrutement. En outre, il a été demandé que la prochaine mise à jour présentée au Conseil comprenne des informations détaillées au sujet de l'incidence de la présente réorganisation sur la taille et la composition des effectifs du PAM, les principales fonctions des nouvelles divisions et la manière dont la nouvelle structure contribuerait à renforcer la capacité d'adaptation, la coordination et l'obligation de rendre compte et à réduire les chevauchements. Certains membres ont demandé si une augmentation future du financement aurait une incidence sur les décisions prises concernant la nouvelle structure.
28. Un membre a demandé quand la nouvelle structure donnerait des résultats et sollicité des précisions sur la manière dont le PAM mesurerait le succès de la restructuration, ajoutant que les indicateurs pourraient être fondés sur les enseignements tirés de l'expérience et renvoyer à des questions telles que les processus de gestion, le financement, les économies réalisées au titre du budget AAP, la mobilisation des acteurs internes et externes et les contrôles internes et externes. Il a également proposé que la restructuration fasse l'objet d'une évaluation indépendante.
29. En réponse aux questions et observations du Conseil, la direction du PAM a rappelé que l'examen de la structure organisationnelle avait débuté près d'un an plus tôt et que cet examen n'avait pas été entrepris pour faire face à la situation financière actuelle. Le PAM s'était engagé à faire preuve de transparence et à agir en concertation, et se concentrait avant tout sur les interventions d'urgence; le Plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques constituait une priorité absolue qui restait bien financée dans un avenir prévisible.
30. Le gel du recrutement avait été décidé pour faire le point sur les recrutements en cours concernant les différents types de contrat. Des dérogations avaient été accordées en fonction du caractère essentiel du poste, de la possibilité de le pourvoir en interne, des financements disponibles et du type de financement, de la composition de l'équipe environnante et de la possibilité d'une réaffectation interne ultérieure. Environ 500 demandes de dérogation avaient été reçues et 265 avaient été approuvées.
31. COSMOS demeurait un projet pilote important, et le PAM prévoyait d'utiliser les enseignements tirés de l'expérience pour réviser la configuration initiale. De légères modifications du modèle étaient expérimentées, notamment la délégation de davantage de pouvoirs aux directeurs régionaux.
32. Le PAM établirait une valeur de référence et des indicateurs de performance clés pour mesurer le succès de la nouvelle structure organisationnelle. Prenant note de la proposition relative à une évaluation indépendante de la restructuration, la direction a indiqué que la nouvelle structure arriverait à maturité dans quelques années. Au lieu de procéder à une restructuration tous les dix ans environ, il a été recommandé que le PAM fasse le point chaque année; il s'agirait d'examiner les difficultés qui se profilent, d'actualiser la vision d'avenir et de se pencher sur les domaines à renforcer ou nécessitant moins d'investissements.

Questions opérationnelles

Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

33. Le Directeur exécutif adjoint a averti que le déficit entre les besoins humanitaires et les ressources disponibles continuait de se creuser. Pour y remédier, le PAM suivait les trois approches définies par la Directrice exécutive: protéger, accroître et diversifier les financements et les partenariats; améliorer l'efficacité et l'efficacité; et, tout en jouant un rôle de premier plan dans les situations d'urgence, renforcer la contribution du PAM aux initiatives menées pour freiner et inverser la recrudescence des besoins humanitaires.
34. Le PAM intervenait dans des environnements politiques de plus en plus complexes, associés à un espace humanitaire en contraction. Malgré les difficultés, il s'efforçait de rester sur le terrain et de poursuivre l'action engagée, comme par le passé lors des opérations d'urgence les plus complexes. Toutefois, l'insécurité et les contraintes opérationnelles liées aux conflits et à la criminalité constituaient des problèmes majeurs qui entravaient les opérations, en particulier dans le nord de Gaza, en Haïti, au Myanmar et au Soudan. Le retrait des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans plusieurs pays africains soulevait également de nouveaux défis du point de vue de l'insécurité. Le PAM se heurtait à d'autres problèmes complexes, notamment les obstacles à l'accès, les entraves administratives et diverses autres contraintes opérationnelles. Afin de les surmonter, il avait mis en place des opérations transfrontalières et diversifié les points d'entrée de l'assistance, avait mis sur la mobilisation des communautés dans les stratégies d'accès et avait étudié tous les moyens possibles de rester sur le terrain et de poursuivre l'action engagée.
35. Le PAM avait été contraint de procéder à des réductions dans presque toutes ses grandes opérations, notamment en République arabe syrienne et au Yémen, et avait été confronté à des ruptures d'approvisionnement importantes dans le cadre de certaines de ses plus grandes opérations, comme en République démocratique du Congo. Il avait donc donné la priorité aux besoins les plus importants et aux personnes les plus vulnérables en améliorant le ciblage tout en garantissant la qualité des programmes et en protégeant son intégrité opérationnelle. Malgré tous ces efforts, les réductions de l'assistance avaient des répercussions tangibles sur les personnes et les opérations et érodaient les progrès réalisés en matière de résilience, de réduction de la pauvreté et d'assiduité scolaire chez les filles; elles compromettaient également la sécurité alimentaire et nutritionnelle des adultes et des enfants vulnérables.
36. Le PAM continuait à mettre l'accent sur des solutions telles que les programmes axés sur la résilience et les mesures d'anticipation, qui représentaient un moyen économique de réduire l'impact des chocs et les délais d'intervention et avaient été déployés dans de nombreux pays comme au Bangladesh, au Tchad, au Guatemala et dans le Sahel.
37. Les membres du Conseil ont remercié le PAM de tout ce qu'il faisait pour sauver des vies et changer la vie. L'augmentation du nombre de personnes en situation de détresse et le déficit de financement ont suscité de vives préoccupations. Plusieurs membres ont décrit la pauvreté et les inégalités comme les principaux facteurs de la faim chronique et les conflits armés comme la principale cause de la faim aiguë.
38. Saluant la détermination du PAM et des autres acteurs humanitaires à apporter une aide humanitaire fondée sur des principes dans des conditions très difficiles, les membres du Conseil ont souligné qu'il était important de respecter le droit humanitaire international, y compris pour assurer la sécurité du personnel humanitaire. Plusieurs membres ont exprimé leur profonde inquiétude face à la situation à Gaza et l'une de ces membres a appelé à un cessez-le-feu humanitaire afin de garantir un accès total et sans entrave aux personnes dans le besoin.

39. L'action diplomatique menée par le PAM pour résoudre les problèmes d'accès dans de nombreux contextes a été saluée, de même que les efforts qu'il déployait pour mobiliser des fonds supplémentaires en diversifiant ses partenariats; les donateurs étaient invités à accroître dans la mesure du possible leurs contributions, en particulier à l'appui des mesures d'anticipation.
40. S'agissant de l'établissement des priorités, un membre du Conseil a demandé des précisions, notamment sur la façon dont le PAM s'assurerait que les fonds étaient utilisés de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Le PAM a été encouragé à normaliser ses critères de vulnérabilité afin de garantir la comparabilité des décisions relatives à la hiérarchisation des priorités dans l'ensemble de ses opérations, grâce à l'adoption d'une approche fondée sur des éléments factuels et des principes. Un autre membre – se félicitant des efforts déployés par le PAM pour garantir une assistance sûre et accessible, la responsabilité à l'égard des populations touchées et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles – a encouragé le PAM à veiller à ce que ces efforts bénéficient de ressources suffisantes et s'appuient sur des compétences techniques et des évaluations des risques fondées sur des données.
41. Les réformes lancées, notamment dans le cadre du plan d'action global pour une plus grande maîtrise des risques, en vue de limiter le détournement de l'aide ont été saluées, de même que les efforts déployés en amont afin d'assurer la transparence et le respect des obligations redditionnelles. Un membre du Conseil a demandé au PAM de continuer à mettre l'accent sur la qualité de ses programmes, notamment en mettant en place, comme il s'y est engagé, le cadre d'action pour une plus grande maîtrise des risques au niveau mondial tout en poursuivant ses efforts pour renforcer la supervision, le suivi, la gestion des risques et pour instaurer une culture d'apprentissage et de changement concerté.
42. Se référant à l'examen de la structure organisationnelle, certains membres ont salué les efforts déployés pour que le PAM soit mieux à même de fonctionner dans la nouvelle réalité. Un membre a souligné combien il était important que le PAM préserve sa capacité fondamentale à intervenir rapidement dans les situations d'urgence, mais l'a encouragé à améliorer son portefeuille d'activités axées sur la résilience partout où celui-ci apportait une valeur ajoutée évidente.
43. S'agissant de la question du financement, la Sous-Directrice exécutive chargée du Département des partenariats et de l'innovation a précisé que les besoins opérationnels du PAM pour 2024 s'élevaient à 21 milliards de dollars. Le PAM s'efforcerait de mobiliser ce montant, mais les contributions reçues à ce jour étaient de l'ordre de 1 milliard de dollars seulement.

Tours d'horizon régionaux

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

44. La Directrice régionale a indiqué qu'en 2023, le PAM avait cherché à diversifier la coopération et les alliances stratégiques instaurées avec les gouvernements, les autorités régionales, les organisations internationales, les banques de développement régionales et internationales et le secteur privé. Ces partenariats visaient, par exemple, à produire des données factuelles pour la prise de décisions, à élaborer une plateforme permettant un suivi de la sécurité alimentaire en temps réel, à fournir des possibilités d'emploi et à mener des initiatives d'alimentation scolaire utilisant la production locale, et à mettre en place et à gérer des ressources alimentaires stratégiques. On avait également constaté une augmentation des fonds provenant du secteur privé.

45. Par ailleurs, le PAM avait poursuivi ses activités relatives aux chaînes d'approvisionnement, aux financements innovants, notamment au financement du risque climatique, et aux mesures d'anticipation, en particulier en rapport avec les effets du phénomène El Niño, et intervenait pour faire face à l'augmentation du nombre de réfugiés et de migrants dans les pays de la région. Il continuait de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, y compris en collaboration avec les centres d'excellence du Brésil et de la Chine.
46. Malgré de nombreuses réalisations, la région avait connu une faible croissance économique en 2023, ce qui avait entravé les efforts déployés pour résoudre les problèmes sociaux et relever les défis liés aux changements climatiques et à la migration irrégulière. En interne, l'insuffisance des ressources avait contraint le PAM à réduire ses activités et à hiérarchiser ses opérations. La priorité était donnée actuellement à l'Équateur et à Haïti au vu des effets catastrophiques de la violence sur la sécurité alimentaire de ces pays.
47. Les membres du Conseil ont salué le travail accompli par le PAM dans la région malgré les difficultés rencontrées. Ils se sont félicités de l'accent mis sur les mesures d'anticipation, le renforcement des moyens d'existence et de la résilience des communautés, les partenariats stratégiques, l'innovation, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Un membre a indiqué que la région était un excellent laboratoire pour l'élaboration de modèles susceptibles d'être reproduits dans d'autres régions, et d'autres membres l'ont rejoint sur ce point.
48. Les membres se sont dits consternés par l'augmentation de l'insécurité alimentaire sous l'effet de la violence, des déplacements, de la migration, des changements climatiques et des répercussions d'El Niño. Ils ont demandé que le PAM redouble d'efforts pour combler les déficits de financement qui menaçaient les progrès réalisés dans la région, et plusieurs membres ont appelé les gouvernements donateurs à accroître leur soutien. L'aggravation de la crise en Haïti, notamment les difficultés d'accès rencontrées par le personnel du PAM et l'incidence de la hiérarchisation de l'assistance en raison du manque de fonds, a été jugée particulièrement préoccupante.
49. Félicitant le PAM pour l'amélioration de ses systèmes internes, une membre du Conseil a souligné l'attention accordée au suivi et au signalement des cas de fraude, de gaspillage et d'abus en Colombie. Elle a prôné une plus grande transparence dans le signalement des irrégularités suspectées ou réelles liées aux programmes. Elle s'est également déclarée satisfaite des efforts incessants que le PAM déployait pour s'assurer que l'aide parvenait aux populations les plus vulnérables grâce à l'application de critères de ciblage clairs.
50. S'agissant de l'orientation future des opérations dans la région, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à continuer de développer les partenariats existants et d'en établir de nouveaux dans le domaine de la protection sociale, à renforcer la résilience en mettant l'accent sur une collaboration axée sur les atouts qui lui sont propres, à renforcer les capacités des pays pour les aider à faire face aux crises futures, et à développer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Ils ont également encouragé le PAM à poursuivre sa collaboration avec les institutions financières, les fondations, le secteur privé et d'autres donateurs.
51. Remerciant les membres du Conseil pour leurs observations et leur appui, la Directrice régionale a souligné que le PAM agissait dans un but préventif pour faire en sorte que les besoins de la région en matière d'aide humanitaire n'augmentent pas, et attiré l'attention sur les mesures d'anticipation que le PAM avait prises. En Haïti, le PAM s'était fermement engagé à poursuivre ses efforts malgré la complexité de l'environnement opérationnel. Eu égard à la question de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles soulevée par une membre du Conseil, la Directrice régionale a déclaré que le PAM continuait à renforcer le suivi de ses activités dans ce domaine, et tenait les membres pleinement informés au moyen de mises à jour régulières.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

52. La Directrice régionale par intérim a fait observer que les besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition ne cessaient de croître en Afrique de l'Ouest. La région était également le théâtre de l'une des crises liées aux déplacements forcés qui connaissait l'aggravation la plus rapide dans le monde, sous les effets combinés des conflits, des prix élevés des produits alimentaires et des changements climatiques. L'accès à l'aide humanitaire était devenu extrêmement complexe dans de nombreuses zones, mais le PAM, qui était souvent le seul à offrir une assistance dans les endroits difficiles d'accès, y était toujours présent et adaptait ses opérations pour continuer de fournir une assistance vitale aux populations. Il était toutefois urgent d'intensifier les activités de sensibilisation et les efforts diplomatiques pour que certaines opérations puissent se poursuivre.
53. Dans le même temps, le PAM s'était efforcé d'accroître son efficacité et son efficacité en mettant en œuvre des plans pour une plus grande maîtrise des risques, en renforçant les mécanismes communautaires de remontée de l'information, le suivi fondé sur les risques et la gestion des vivres, et en dématérialisant les distributions de produits alimentaires.
54. En raison du déficit de financement, il avait fallu réviser les objectifs des opérations les plus importantes (Burkina Faso, Cameroun, Mali, Niger, Nigéria et Tchad) pour 2024 et donner la priorité aux personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Malgré cette hiérarchisation, les interventions destinées à faire face aux crises étaient sous-financées et des ruptures d'approvisionnement étaient imminentes, et il était donc nécessaire que les partenaires accentuent leur soutien et restent mobilisés. Le PAM poursuivait ses efforts pour diversifier ses sources de financement, notamment en faisant appel au secteur privé et en misant sur les financements innovants.
55. Il était essentiel de sauver des vies, mais les opérations d'urgence n'étaient pas financièrement viables et ne réduisaient pas les besoins dans la durée. Par conséquent, il était également nécessaire d'appuyer les systèmes gouvernementaux et de renforcer la résilience des communautés face aux chocs afin de réduire les besoins humanitaires. Au sein d'une coalition de partenaires, le PAM mettait l'accent sur les systèmes de protection sociale; il favorisait les liens avec les mesures d'anticipation qu'il prenait, l'alimentation scolaire utilisant la production locale et les systèmes alimentaires résilients face aux aléas climatiques en accordant une attention particulière à la restauration des terres et à l'eau pour appuyer la résilience et l'autosuffisance des communautés et des réfugiés. Le PAM tirait également parti des achats locaux et renforçait ainsi les systèmes alimentaires locaux.
56. De nombreux membres du Conseil ont remercié le PAM pour le travail essentiel qu'il accomplissait dans la région pour sauver des vies dans des conditions difficiles. Ils se sont dits préoccupés par les niveaux élevés d'insécurité alimentaire et de déplacement de population, et ont appelé l'attention sur la situation au Burkina Faso et au Sahel ainsi que sur des problèmes tels que la diminution des financements et les difficultés d'accès attribuables aux conflits et à l'instabilité. Plusieurs membres ont félicité le PAM pour sa souplesse opérationnelle, notamment pour sa capacité à transporter des vivres par avion dans les zones faisant l'objet d'un blocus. Les membres ont néanmoins reconnu la nécessité des interventions diplomatiques pour surmonter certains obstacles.
57. Une membre a encouragé le PAM à continuer de définir l'ordre de priorité de ses activités d'assistance sur la base de critères fondés sur la vulnérabilité, en adaptant les assortiments alimentaires aux besoins spécifiques rencontrés tant dans le cadre des interventions face aux crises que de l'appui pendant la période de soudure, y compris pour les personnes déplacées dans le bassin du lac Tchad.

58. Il a été fait mention de la nécessité de renforcer la résilience des populations afin de réduire les besoins humanitaires futurs. Une membre a souligné le travail accompli dans le cadre du Programme intégré du PAM en faveur de la résilience au Sahel ainsi que les avantages de son approche multipartenariale, qui avait favorisé un renforcement de la coordination et des synergies entre les partenaires. Plusieurs membres ont également mis en exergue l'importance de la science et de l'innovation pour optimiser les pratiques agricoles durables et appuyer la transformation de l'économie rurale. Ils ont demandé que l'on privilégie les cultures indigènes, qui étaient plus résistantes et plus nutritives, et indiqué qu'il était important de soutenir les petits exploitants agricoles pour renforcer les capacités locales et la résilience face aux aléas climatiques. Un observateur s'est félicité des progrès réalisés dans de nombreux pays en matière d'ancrage local. Plusieurs membres ont vanté les mérites des programmes d'alimentation scolaire, qui avaient non seulement encouragé l'assiduité scolaire au quotidien et favorisé la bonne santé des enfants, mais aussi amélioré les moyens d'existence des producteurs vivriers.
59. La Directrice régionale par intérim a remercié les membres du Conseil pour leur appui et leurs conseils.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

60. Le Directeur régional a déclaré que l'Afrique australe était confrontée au triple défi posé par les conflits, les crises climatiques et une épidémie de choléra. En raison de ces défis et des problèmes structurels profondément enracinés qui touchaient la région, notamment la pauvreté, les inégalités, le chômage, la malnutrition, la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et la dégradation de l'environnement, 44 millions de personnes se trouvaient en situation d'urgence alimentaire.
61. En République démocratique du Congo, l'intensification des opérations coordonnées au niveau central déclenchée en juin 2023, avait permis au PAM de tripler le nombre de bénéficiaires, qui était passé de 400 000 en mai 2023 à 1,3 million en février 2024. Les élections générales de décembre 2023 s'étaient déroulées dans un calme relatif, mais la situation dans l'est du pays avait continué à se détériorer, entraînant le déplacement d'un million de personnes supplémentaires à l'intérieur du pays depuis le début de 2024 et la fermeture des routes d'approvisionnement essentielles conduisant à Goma. Le retrait imminent de la force de maintien de la paix des Nations Unies dans le Sud-Kivu était préoccupant, mais la communauté internationale œuvrait en faveur d'un règlement pacifique du conflit.
62. Au Mozambique, le conflit dans la province de Cabo Delgado avait provoqué le déplacement de 900 000 personnes et laissé 3,3 millions de personnes dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels. À la suite d'une recrudescence de la violence au début de 2024, le PAM avait décidé de passer d'un ciblage axé sur le statut à un ciblage fondé sur la vulnérabilité, en donnant la priorité aux zones comptant le nombre le plus élevé de rapatriés.
63. Dans l'ensemble de la région, les effets des changements climatiques et des épisodes météorologiques extrêmes, exacerbés par le phénomène El Niño en cours, auraient probablement de graves répercussions sur les rendements du maïs, précipitant le début de la prochaine période de soudure dans de nombreux pays. Le PAM et ses partenaires prévoyaient de mener précocement l'intervention relative à la période de soudure.
64. Dans les huit pays d'Afrique australe touchés par l'épidémie de choléra, le PAM participait aux interventions coordonnées par les autorités gouvernementales et prévoyait de fournir une assistance en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'éducation sanitaire par l'intermédiaire des programmes existants, exécutés notamment en milieu scolaire.

65. Les activités de renforcement de la résilience menées par le PAM dans la région comprenaient en particulier le programme de transformation rurale rapide dans le sud de Madagascar, qui avait des effets positifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les petites entreprises et les revenus des petits exploitants agricoles. Le PAM et certains gouvernements s'employaient à mettre en œuvre ce programme dans d'autres pays.
66. Les efforts déployés récemment par le PAM pour mobiliser des ressources et élargir la base de donateurs consistaient notamment à développer ses partenariats avec les institutions financières internationales; le financement accordé par ces institutions avait doublé, passant de 22,2 millions de dollars en 2022 à 46,5 millions de dollars en 2023. En 2024, le bureau régional visait à augmenter ce montant et à recourir davantage aux mécanismes de financement innovants tels que le financement mixte, le financement de l'action climatique et les instruments de conversion de créances.
67. La mise en œuvre du cadre mondial visant à donner des assurances progressait régulièrement dans les bureaux de pays de la région, en particulier dans les quatre pays à haut risque (Madagascar, Mozambique, République démocratique du Congo et Zimbabwe), où les bureaux disposaient de plans d'exécution chiffrés axés sur le renforcement du ciblage, de la gestion des identités, des chaînes d'approvisionnement, de la gestion des partenaires, du suivi et des mécanismes communautaires de remontée de l'information.
68. Les membres du Conseil ont remercié le Directeur régional et ses équipes pour le travail accompli dans la région, qui, selon eux, était tout à fait en prise sur les priorités et les plans de développement nationaux et régionaux. En particulier, ils se sont félicités des activités menées par le PAM pour renforcer la résilience des petits exploitants agricoles, notamment dans le cadre du programme de transformation rurale rapide, du développement de la culture hydroponique et des initiatives visant à renforcer les capacités des agriculteurs dans les domaines de l'agriculture intelligente face aux aléas climatiques, de la gestion de l'eau, de l'élevage et du développement des infrastructures. Ils ont encouragé le PAM à accorder une plus large place aux mesures d'anticipation et à intensifier ses efforts visant la mobilisation de financements innovants, notamment le financement de l'action climatique.
69. Exprimant la détermination de leurs gouvernements à poursuivre leur collaboration avec le PAM et ses partenaires coopérants, les membres du Conseil ont exhorté la communauté internationale à contribuer à l'atténuation des difficultés rencontrées dans la région.
70. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil, les gouvernements, les partenaires de développement et les communautés locales de leur appui.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

71. Au terme de la présentation d'une vidéo montrant les effets positifs des programmes mis en œuvre par le PAM en faveur des femmes en Afghanistan, le Directeur régional a fait un point à l'intention du Conseil sur les activités menées dans la région Asie et Pacifique, où le PAM avait apporté une aide directe à 31 millions de personnes en 2023 bien qu'il ait dû revoir à la baisse ou écourter nombre de ses programmes en raison de déficits de financement.
72. Au Myanmar, l'intensification du conflit avait provoqué le déplacement de 650 000 personnes supplémentaires et l'interruption d'opérations humanitaires entreprises dans des zones clés, et menaçait de pousser d'autres ressortissants du pays à fuir au Bangladesh. Depuis la prise du pouvoir par l'armée en 2021, le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence était passé de 1 million à 18,6 millions, soit le tiers de la population. Une action internationale était nécessaire pour trouver une solution politique et améliorer l'accès humanitaire; les membres du personnel du PAM recrutés sur le plan national apportaient une assistance au péril de leur vie, et certains avaient dû se réfugier dans une autre région du pays en raison de l'intensification des combats.

73. Au Bangladesh, grâce aux ressources supplémentaires fournies par les donateurs, le PAM avait augmenté la valeur des aides versées aux réfugiés rohingya à Cox's Bazaar de 8 à 10 dollars par personne et par mois, un niveau qui restait inférieur de 20 pour cent au minimum recommandé. Le PAM s'apprêtait à fournir du riz enrichi aux 30 000 réfugiés rohingya vivant sur l'île de Bhasan Char et à distribuer des bons à échanger contre des produits frais aux ménages vulnérables ciblés.
74. En Afghanistan, le PAM était venu en aide à 19 millions de personnes en 2023, dont 80 pour cent de femmes et d'enfants; 37 000 femmes avaient bénéficié de programmes d'émancipation économique, et le programme d'alimentation scolaire, qui avait apporté une assistance à 1,5 million d'enfants, comprenait la distribution aux écolières du primaire de rations d'huile végétale à emporter. Malgré les restrictions imposées à l'emploi des femmes, le PAM continuait d'employer 230 femmes et encourageait ses partenaires à conserver leur personnel féminin et à veiller à ce que les femmes soient de plus en plus nombreuses sur les sites de distribution.
75. Parmi les activités menées par le PAM dans les États moins fragiles de la région figuraient celles entreprises dans le cadre du plan stratégique de pays (PSP) établi pour le Cambodge, qui appuyait des programmes nationaux visant à permettre à ce dernier de devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2030 et prévoyait la mise en œuvre d'un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale ainsi que l'élaboration d'un cadre national de protection sociale réactive face aux chocs.
76. Les membres du Conseil se sont félicités du travail accompli par le PAM dans la région, qui devait faire face à une multitude de difficultés et à des situations sociales et géographiques très diverses. Devant les hauts niveaux d'insécurité alimentaire, ils ont appelé à un renforcement de la coopération entre les acteurs humanitaires, notamment par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi qu'à un financement pluriannuel plus souple et plus prévisible pour s'attaquer aux problèmes complexes et prolongés que connaissait la région.
77. Reconnaissant les efforts déployés par le PAM pour trouver un juste équilibre entre les activités visant à "sauver des vies" et celles destinées à "changer la vie", les membres du Conseil se sont réjouis de l'accent mis sur les premières et ont recommandé que les secondes soient adaptées aux circonstances locales, s'articulent autour des besoins des petits exploitants agricoles et des femmes, et soient axées sur le renforcement des systèmes nationaux de protection sociale, l'amélioration de la résilience, les mesures d'anticipation, le développement de l'agriculture intelligente face au climat, l'accès à des instruments de financement et d'atténuation des risques, et l'utilisation des nouvelles technologies.
78. Les membres du Conseil ont prié instamment le PAM de classer les groupes de bénéficiaires et les initiatives par ordre de priorité à partir de données factuelles et des enseignements tirés de l'expérience. En Afghanistan, il convenait en priorité d'éliminer les obstacles à la participation des femmes aux programmes du PAM, au marché du travail et à la vie sociale; à cette fin, il fallait prévoir l'emploi direct de femmes, la tenue de négociations avec les autorités locales et un suivi post-distribution visant à s'assurer que les femmes avaient bénéficié de l'assistance. Les membres du Conseil se sont félicités du plan d'intervention conjoint en faveur des réfugiés rohingya, dirigé par le Gouvernement du Bangladesh et appuyé par le PAM, et ont salué les solutions créatives mises en œuvre par ce dernier pour répondre aux besoins des réfugiés sans possibilité de revenus sur l'île de Bhasan Char.
79. Une membre du Conseil a fait mention du partenariat conclu entre son pays et le PAM, qui visait à renforcer la préparation aux catastrophes et l'intervention en cas de crise aux Philippines, et une observatrice s'est félicitée de la forte participation du PAM aux programmes d'alimentation scolaire dans la région.
80. Le Directeur régional a pris note des observations et des suggestions formulées et a remercié les membres du Conseil de leur appui.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

81. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë en Afrique de l'Est avait diminué, passant de 82 millions en 2022 à 63 millions à la fin de 2023, pour s'établir à 58 millions au premier trimestre 2024. Toutefois, le Directeur régional a averti que cette amélioration ne signifiait pas pour autant que les populations n'avaient plus rien à craindre, et il a ajouté que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire était susceptible d'augmenter à nouveau en raison des conflits et des catastrophes naturelles. Parallèlement, les coupes budgétaires avaient contraint le PAM à réduire d'un tiers le nombre des bénéficiaires et à réduire aussi la taille des rations, parfois de 70 pour cent.
82. Le conflit au Soudan était en train de provoquer la plus grande catastrophe dans le monde, car il était attendu que le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë passe de 18 millions actuellement à au moins 25 millions pendant la période de soudure. Près d'un quart de la population était déplacée, et de nombreux réfugiés entraient au Soudan du Sud, où 70 pour cent de la population avait déjà besoin d'une assistance humanitaire. Le Directeur régional a exhorté la communauté internationale à agir au niveau diplomatique pour aider à mettre fin au conflit au Soudan.
83. En Éthiopie, la mise en œuvre du plan d'action du PAM pour une plus grande maîtrise des risques contribuait à restaurer la confiance des partenaires après le récent cas de détournement de produits alimentaires. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance alimentaire avait diminué, passant de 20 millions à quelque 16 millions, mais la sécheresse avait frappé les régions du nord du pays et les déficits de financement avaient empêché le PAM et ses partenaires de procéder à l'intensification nécessaire de leurs interventions.
84. Le PAM continuait d'œuvrer avec ses partenaires pour s'attaquer aux problèmes de détournement de l'aide en Somalie, où l'ensemble des besoins avait diminué, mais où, en raison des problèmes de sécurité persistants et de la vulnérabilité face aux changements climatiques, il fallait continuer à investir dans le renforcement de la résilience.
85. Les crises touchant toute la région se traduisaient par des nombres record de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dont beaucoup vivaient dans des camps depuis plus de 20 ans. Le PAM n'était pas en mesure de pourvoir aux besoins alimentaires de ces personnes vulnérables, mais il épaulait de nombreux gouvernements de la région qui commençaient à insérer les réfugiés dans les communautés d'accueil. Le Directeur régional informerait le Conseil à ce sujet lors d'une prochaine réunion.
86. En conclusion, le Directeur régional a exhorté la communauté internationale à accorder davantage d'attention et de soutien aux activités menées par le PAM dans la région, en particulier au Soudan.
87. Exprimant leur profonde inquiétude concernant les crises humanitaires dans la région, les membres du Conseil se sont ralliés à l'appel lancé par le Directeur régional pour un financement accru de la part des donateurs, ont félicité le personnel du PAM pour son travail dans un environnement de plus en plus complexe et ont exprimé la volonté de leur pays de participer aux efforts internationaux déployés pour résoudre la crise politique au Soudan.
88. Les membres du Conseil se sont félicités de l'attention portée par le PAM à la crise au Soudan du Sud, qui risquait de se propager à d'autres pays. Ils ont salué le travail accompli par le PAM pour faire face au risque de détournement de l'aide en Éthiopie et en Somalie. Un membre a mentionné les attaques des houthistes contre les navires en mer Rouge, et a insisté sur la nécessité de protéger la sécurité maritime et les itinéraires logistiques mondiaux grâce à la conduite d'une action internationale.

89. De nombreux membres du Conseil ont souligné qu'il fallait renforcer la résilience et les systèmes alimentaires dans la région, notamment en s'appuyant sur la recherche et la promotion des cultures vivrières résilientes et à haut rendement, des pratiques agricoles intelligentes et des nouvelles technologies, ainsi que sur les programmes en milieu scolaire. Ils se sont félicités de la création d'un réseau régional de l'Afrique de l'Est lié à la Coalition pour l'alimentation scolaire.
90. S'agissant du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à continuer d'améliorer ses dispositifs de hiérarchisation des priorités et les partenariats, de renforcer le suivi et les capacités des partenaires locaux, et de présenter des informations actualisées sur la mise en œuvre du plan.
91. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil pour leurs observations et a confirmé que le PAM examinait toutes les possibilités d'accès humanitaire au Soudan, notamment à partir du Tchad et du Soudan du Sud.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

92. La Directrice régionale a déclaré que la région comptait 43 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire, et que le conflit à Gaza avait des effets néfastes sur les économies des pays voisins que sont la Jordanie, l'Égypte et le Liban. Alors que les besoins connaissaient une croissance spectaculaire, le PAM faisait face à une baisse de 40 pour cent de son financement par rapport à 2023, ce qui l'obligeait à réduire le niveau d'assistance ou le nombre de bénéficiaires, voire les deux. La mise en œuvre du Plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques dans la région demeurait prioritaire.
93. À Gaza, 500 000 personnes se trouvaient dans une situation d'insécurité alimentaire catastrophique, qui risquait de dégénérer en famine dans les mois à venir. En raison de problèmes de sécurité, le PAM avait dû interrompre temporairement les livraisons dans le nord de la bande de Gaza, où les besoins étaient les plus grands. À la fin de janvier, le PAM était venu en aide à 1,4 million de personnes dans l'enclave, mais un changement radical s'imposait pour que les livraisons de vivres soient à la hauteur des besoins.
94. En République arabe syrienne, en raison d'un déficit de financement, le PAM n'avait pu venir en aide qu'à 1 million de personnes sur les 3 millions qui étaient en situation d'insécurité alimentaire grave.
95. En novembre, le PAM avait suspendu les distributions de vivres destinées à 9,5 millions de personnes au Yémen en raison d'un manque de ressources, de l'absence d'accord avec les autorités sur la réduction du programme et de la redéfinition en cours du ciblage. Un accord technique sur la réduction du nombre de bénéficiaires et l'amélioration du ciblage avait été conclu depuis, mais le PAM avait besoin d'urgence de 355 millions de dollars pour reprendre ses activités.
96. En Ukraine, le PAM s'était attaché à compléter les programmes gouvernementaux et à appuyer le secteur privé local. Des progrès avaient été réalisés dans le cadre d'une initiative de déminage réalisée conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Gouvernement suisse, qui visait à permettre aux ménages de reprendre la production agricole et d'améliorer ainsi la sécurité alimentaire.
97. Pour conclure, la Directrice régionale a sollicité le concours du Conseil pour mobiliser des fonds, garantir l'accès et sensibiliser les dirigeants politiques.
98. Les membres du Conseil ont félicité le personnel du PAM pour le travail accompli dans la région et rendu hommage aux travailleurs humanitaires qui avaient perdu la vie. Ils se sont félicités de la mise en œuvre par le PAM du Plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques, estimant que les mesures prévues dans ce plan étaient plus importantes que jamais en raison des difficultés liées aux conditions de sécurité et au contexte opérationnel.

99. Les membres du Conseil ont indiqué qu'à Gaza, il convenait en priorité d'augmenter les flux d'aide et de matériel humanitaires en surmontant les obstacles bureaucratiques, en améliorant la logistique et en garantissant la sécurité des populations civiles et des travailleurs humanitaires. Plusieurs membres ont exprimé la volonté de leur pays de contribuer à ces efforts.
100. Certains membres du Conseil ont mentionné l'incidence du conflit en Ukraine sur l'approvisionnement alimentaire mondial, et plusieurs autres ont exhorté la communauté internationale à soutenir les efforts déployés par le PAM et ses partenaires dans le pays.
101. Saluant les efforts faits par le PAM pour adapter le nombre prévu de bénéficiaires au Yémen aux ressources disponibles, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à continuer de renforcer la base de données factuelles sur les besoins et de plaider en faveur d'une augmentation des ressources, notamment en rendant compte des répercussions des déficits de financement et des ruptures d'approvisionnement. Appelant à une action internationale en vue de relever les défis qui se posaient au Yémen, une membre du Conseil a déclaré qu'un ciblage indépendant, un accès sans entrave et la sécurité du personnel étaient essentiels.
102. Un membre du Conseil a indiqué que les pays connaissant des conflits et des crises humanitaires majeures attireraient l'attention de la communauté internationale, mais qu'il était important de ne pas oublier les autres parties de la région. Certains membres ont souligné l'utilité des activités de renforcement de la résilience, telles que l'appui en faveur des petits exploitants agricoles, le recours aux achats locaux pour les opérations du PAM et la mise en œuvre de mesures de prévention et d'anticipation, y compris en collaboration avec des partenaires.
103. La Directrice régionale a remercié les membres du Conseil pour leurs messages de soutien, ajoutant qu'elle les transmettrait aux équipes sur le terrain.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

2024/EB.1/2 Plan stratégique de pays provisoire – République de Moldova (2024-2026)

104. La Directrice de pays a présenté le PSP provisoire (PSPP) pour 2024-2026, qui faisait suite à une période de deux ans pendant laquelle le PAM est intervenu en République de Moldova pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens et aux ménages moldoves vulnérables. Les objectifs du PSPP consistaient notamment à appuyer les personnes vulnérables par l'intermédiaire du système national de protection sociale; à fournir au Gouvernement et aux partenaires une assistance technique en matière de gestion des bénéficiaires, de numérisation et de transferts de type monétaire; à accélérer l'insertion des réfugiés dans la société et les systèmes moldoves et à promouvoir la cohésion sociale; à maintenir la capacité d'intervention rapide face à une éventuelle augmentation des besoins humanitaires; et à épauler la République de Moldova sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne.
105. Félicitant le PAM de ses réalisations en République de Moldova, les membres du Conseil ont accueilli favorablement le PSPP et ont apprécié que celui-ci vise en priorité à répondre aux besoins tant des réfugiés ukrainiens que des ménages moldoves vulnérables; à renforcer les capacités et les systèmes nationaux grâce à la fourniture d'une assistance technique au Gouvernement; et à assurer l'inclusion et la protection des groupes de population vulnérables comme les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les jeunes et les membres des groupes minoritaires, ainsi que l'application du principe de responsabilité à l'égard de ces groupes; une membre a indiqué que son pays saluait le rôle de chef de file joué par le PAM dans ce domaine.

106. Compte tenu du contexte de financement difficile, les membres du Conseil ont également manifesté leur soutien en faveur des efforts déployés par le PAM pour hiérarchiser les activités de son portefeuille par ordre de priorité; améliorer les systèmes de ciblage des bénéficiaires en fonction de la vulnérabilité, ainsi que la collecte et l'analyse de données ventilées selon le sexe, l'âge et le handicap; établir des partenariats stratégiques avec les principales parties prenantes, notamment dans le contexte de la participation du PAM au plan régional d'intervention en faveur des réfugiés; exercer un contrôle adéquat de ses partenaires et de ses interventions; et planifier la réorientation lui permettant de passer de l'exécution d'une intervention d'urgence au renforcement des systèmes nationaux de protection sociale.
107. Saluant le PAM pour sa capacité à intervenir efficacement dans un cadre politique en constante évolution et son recours à la planification d'interventions d'urgence afin d'être en mesure de réagir rapidement dans l'éventualité d'un nouvel afflux massif de réfugiés en République de Moldova, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à collaborer avec le Gouvernement, le système des Nations Unies et les organisations de la société civile pour appuyer les réformes en cours des cadres de protection sociale, de sécurité alimentaire et de gestion de crise du pays.
108. Les membres du Conseil ont également rendu hommage au Gouvernement et au peuple moldaves pour la solidarité témoignée au million d'Ukrainiens qui s'étaient réfugiés dans le pays – le plus grand nombre de réfugiés par habitant à l'échelle mondiale – et ont déclaré que leurs pays respectifs étaient déterminés à soutenir la République de Moldova et les activités du PAM dans ce pays.
109. La Directrice de pays a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui et s'est réjouie de la poursuite de la collaboration avec eux.
110. Après l'approbation du PSPP par le Conseil, S. E. M. Alexei Buzu, Ministre du travail et de la protection sociale de la République de Moldova, a pris la parole pour déclarer que son Gouvernement était fier de collaborer avec le PAM et s'engageait à poursuivre dans cette voie, y compris dans le cadre de la mise en œuvre des réformes en cours.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

Rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM

111. L'Ambassadeur de Pologne a fait un exposé concernant la visite sur le terrain au Guatemala et au Honduras, effectuée du 26 novembre au 2 décembre 2023 par une délégation de cinq membres du Conseil d'administration. Dans chaque pays, les membres avaient pu observer concrètement l'appui apporté par le PAM aux programmes nationaux de protection sociale; toutes les facettes de l'élaboration et de l'exécution des programmes du PAM; les mesures d'anticipation des crises, en particulier les crises d'origine climatique; et les difficultés rencontrées par les bénéficiaires et les personnes chargées d'assurer les services. Les membres du Conseil avaient également observé des activités novatrices concernant les transferts de type monétaire, des projets relatifs aux moyens d'existence et des programmes de repas scolaires. Ils avaient aussi rencontré des représentants de ministères dans les deux pays et, au Guatemala, des représentants de peuples autochtones et le Coordonnateur résident des Nations Unies.
112. Plusieurs membres du Conseil ont souligné l'excellent travail réalisé par le PAM dans les deux pays, et certains de ces membres ont loué en particulier les activités menées avec d'autres organismes des Nations Unies dans le couloir de la sécheresse. Un membre du Conseil a déclaré que la visite lui avait permis de constater à quel point le PAM s'investissait dans les deux pays. Un observateur a mis en exergue l'importance de ces visites, car elles permettaient aux membres du Conseil d'observer ce qui se passait sur le terrain. Après avoir remercié le PAM, les organisateurs de la visite et les populations qui avaient accueilli les visiteurs, un autre membre a indiqué que la visite avait fait ressortir plus clairement que jamais la nécessité pour le Conseil de se battre pour mettre davantage de ressources à la disposition du PAM.

113. Qualifiant le PAM de partenaire stratégique au Guatemala, la représentante de ce pays a déclaré que la visite avait également fait apparaître des possibilités de renforcer la coopération et la coordination entre le PAM et d'autres acteurs à l'appui d'une approche globale de la création de systèmes alimentaires plus résilients et du renforcement des capacités d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

2024/EB.1/3 Plan stratégique de pays – Tchad (2024-2028)

114. Le Directeur de pays a présenté le PSP, en soulignant que celui-ci tenait compte des principales recommandations de l'évaluation du PSP précédent et qu'il avait été élaboré sur la base de consultations élargies menées auprès du Gouvernement, des donateurs, de la société civile et des communautés touchées. Le PSP comprenait quatre éléments clés: une intervention humanitaire efficace; le renforcement de la résilience des communautés; l'élargissement du programme d'alimentation scolaire et le renforcement des systèmes alimentaires; et la production de données factuelles et la promotion de l'inclusion, de la protection, des approches transformatrices, et de l'avancement des femmes. Le PAM continuerait également à fournir un appui logistique humanitaire, en assurant notamment des services de transport aérien.
115. Les membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation concernant la sécurité alimentaire et la situation humanitaire au Tchad et ont appelé à la conduite d'une action collective et à la mobilisation de ressources pour aider le pays à surmonter les difficultés complexes auxquelles il était confronté. Une membre du Conseil a salué les efforts déployés pour que les activités d'intervention d'urgence laissent la place à des activités visant le renforcement de la résilience à long terme, tandis que d'autres ont recommandé au PAM de privilégier l'intervention d'urgence et de s'efforcer d'éviter la réduction des rations et du nombre de bénéficiaires. Une membre du Conseil a demandé un complément d'information sur la stratégie de hiérarchisation des priorités du PAM ainsi que sur les mesures prises pour empêcher ou atténuer la compression des opérations; elle a également recommandé d'inclure dans le PSP des renseignements spécifiques sur la mise en œuvre du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques, ainsi que sur les mesures et les coûts connexes.
116. Étant donné que le PAM avait pour ambition de prendre des mesures d'anticipation lorsque cela était possible et de renforcer la résilience, une observatrice s'est enquis de la capacité du PAM à mobiliser les ressources humaines et financières supplémentaires nécessaires. Une membre du Conseil a souligné qu'il fallait que le PAM fasse réaliser des évaluations indépendantes des projets axés sur la résilience exécutés au Tchad afin de prendre en compte dans l'ambitieuse intensification qu'il se propose de mener les enseignements qui en seraient tirés. Une autre membre a encouragé le PAM à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques en vue d'établir des mécanismes efficaces de suivi et de surveillance. Des précisions ont aussi été demandées sur les stratégies d'atténuation des risques.
117. Les membres du Conseil se sont félicités de l'élargissement du programme d'alimentation scolaire et ont demandé un complément d'information sur ses incidences et son rapport coût-résultat. Une membre du Conseil a demandé comment le PAM entendait mettre en œuvre la politique nationale d'adaptation dans le cadre de ses programmes.
118. Les membres du Conseil se sont félicités des efforts déployés en permanence pour prendre en considération l'âge, la problématique femmes-hommes, le handicap et l'inclusion de la diversité dans le cadre des activités du PAM. Une observatrice a encouragé le PAM à prévoir dans le PSP davantage d'interventions en faveur des personnes handicapées, et une membre du Conseil a souhaité savoir comment le PAM prévoyait de mettre en œuvre et de suivre les activités liées à l'inclusion et a demandé qu'il fasse périodiquement rapport au Conseil sur cette question.

119. Les membres du Conseil ont recommandé au PAM de renforcer ses partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et les parties prenantes, notamment le Gouvernement, afin d'améliorer la coordination et la collaboration au niveau national. Un membre du Conseil a demandé des précisions sur le partenariat du PAM avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en lien avec l'effet direct 2 du PSP.
120. Répondant à ces observations, le Directeur de pays a décrit les besoins urgents de financement du Bureau du PAM au Tchad, qui avaient augmenté compte tenu des multiples situations d'urgence qui touchaient la population tchadienne et les réfugiés provenant de différents pays voisins. Le PAM continuait de participer à des initiatives de renforcement de la résilience et se félicitait des avancées concernant le statut juridique des réfugiés, l'accès à la terre, l'appui des donateurs et l'assistance fournie au titre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie. Soulignant sa détermination à privilégier l'apport d'une assistance vitale, le PAM s'est dit prêt à intensifier ses interventions d'urgence, malgré les difficultés rencontrées, notamment le manque de partenaires financiers pour l'exécution des transferts monétaires. L'inclusion resterait au nombre des priorités stratégiques clés du PAM, tout comme les partenariats, en particulier celui avec l'UNICEF pour les initiatives axées sur la nutrition.
121. En conclusion, le Directeur de pays s'est dit gravement préoccupé par la situation d'urgence dans laquelle se trouvaient les populations vulnérables aux frontières du Tchad, qui n'avaient pas reçu d'assistance depuis avril 2023. Il fallait absolument intervenir de toute urgence pour faire en sorte que l'assistance leur parvienne avant le début de la saison des pluies, qui, d'après les prévisions, serait dévastatrice dans ces régions. L'apport d'une assistance au plus vite revêtait un caractère vital non seulement pour les populations au Darfour, mais aussi s'agissant de prévenir de nouveaux afflux de réfugiés au Tchad.
122. Après l'approbation du PSP, S. E. Mme Santa Ndem Ngoidi, Secrétaire d'État au Ministère de l'économie, de la planification et de la coopération internationale du Tchad, a déclaré qu'elle était fière du processus consultatif inclusif qui avait été mené pour élaborer le PSP. Elle estimait que le PSP permettrait de surmonter efficacement les importantes difficultés liées à la situation humanitaire et au développement auxquelles son pays était confronté.

2024/EB.1/4 Plan stratégique de pays – Gambie (2024-2028)

123. En présentant le PSP, la Directrice de pays a expliqué que le document avait été conçu sur la base des consultations menées auprès des parties prenantes nationales, des enseignements tirés de la mise en œuvre du PSP précédent et des éclairages issus de l'évaluation de celui-ci. Ce nouveau PSP devait permettre au PAM de renforcer son approche en matière de systèmes alimentaires, qui reposait sur le programme de repas scolaires utilisant la production locale; d'améliorer la qualité et l'efficacité de ce programme en favorisant la prise en main par les communautés; d'intégrer davantage l'avancement des femmes, les programmes à dimension nutritionnelle et l'adaptation aux changements climatiques dans ses activités; et d'améliorer la planification et la fourniture de l'appui technique.
124. Les membres du Conseil ont accueilli le PSP avec satisfaction, en particulier le recours à l'approche intégrée de l'alimentation scolaire qui permettait d'intervenir dans les domaines de la santé et de la nutrition, d'améliorer l'assiduité scolaire, de promouvoir l'égalité femmes-hommes et de renforcer la résilience face aux chocs socioéconomiques. Une membre s'est félicitée de l'importance accordée à la préparation aux situations d'urgence provoquées par les effets des changements climatiques ainsi que de l'engagement du PAM en faveur de l'ancrage local, par exemple lorsqu'il favorisait la prise en main du programme d'alimentation scolaire par les autorités nationales.

125. Deux membres se sont réjouis de l'attention portée à l'égalité femmes-hommes, à l'inclusion du handicap et à la responsabilité à l'égard des populations touchées; un observateur a appelé à une intensification des efforts dans les domaines de l'intégration de la problématique femmes-hommes et de l'avancement des femmes et des filles. Des précisions ont été demandées sur ce que le PAM comptait faire pour réduire le risque de violence sexiste et sensibiliser les bénéficiaires à cet égard.
126. Une membre, faisant allusion au déficit de financement, s'est déclarée satisfaite des efforts déployés par le PAM pour obtenir des financements auprès des institutions financières internationales et des donateurs multilatéraux.
127. Plusieurs membres ont fait valoir les moyens qui permettraient au PAM d'optimiser les incidences du PSP, par exemple: adopter une approche préventive face aux risques de catastrophes naturelles et centrer davantage les efforts sur l'épanouissement des jeunes et la coopération avec les communautés locales. Un observateur s'est dit préoccupé par la part relativement faible du budget allouée aux crises alimentaires.
128. Dans sa réponse, la direction a confirmé que le PAM s'employait à améliorer ses activités en faveur des jeunes et des communautés locales, ainsi que de l'ancrage local. Le PAM avait augmenté son budget concernant la problématique femmes-hommes et entendait améliorer son mécanisme communautaire de remontée de l'information et renforcer le suivi et l'évaluation. En étroite collaboration avec le Gouvernement à tous les niveaux, le PAM ferait fond sur les systèmes de protection sociale du pays, qui s'étaient avérés réactifs face aux chocs et solides, dans le cadre de ses interventions face à des crises.
129. Après l'approbation du PSP, S. E. Mme Claudiana A. Cole, Ministre de l'éducation primaire et secondaire de la Gambie, a remercié le PAM pour son appui indéfectible. Le partenariat entre le PAM et le Gouvernement était essentiel dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et témoignait du pouvoir de la coopération internationale.

2024/EB.1/5 Plan stratégique de pays – Mauritanie (2024-2028)

130. Dans sa présentation sur le PSP, la Directrice de pays a indiqué que tout en continuant de mettre l'accent sur la satisfaction des besoins humanitaires, le PAM poursuivrait la transition qui le conduirait à jouer un rôle de catalyseur en Mauritanie et notamment à appuyer les systèmes gouvernementaux dans des domaines tels que la protection sociale, les repas scolaires et les systèmes alimentaires. Le PSP visait à améliorer la résilience en luttant contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique et en renforçant la capacité des communautés à faire face aux chocs liés au climat. Pour optimiser l'efficacité et l'efficacé, le PAM utiliserait divers instruments financiers et transférerait progressivement l'intervention en période de soudure au système national de protection sociale. Il entendait utiliser les transferts monétaires lorsque le marché était fonctionnel et s'efforçait de favoriser l'inclusion financière, en particulier pour les femmes. La réussite de la mise en œuvre passerait par l'établissement de partenariats diversifiés.
131. Plusieurs membres du Conseil d'administration et observateurs se sont dits préoccupés par l'insécurité alimentaire en Mauritanie, qui touchait à la fois les populations locales et les réfugiés originaires du Mali. Nombre de membres ont accueilli avec satisfaction la transition prévue dans le PSP, qui permettrait au PAM de passer de l'exécution directe des activités à une action de renforcement des capacités. Plusieurs observateurs se sont félicités de la combinaison de la modalité d'assistance monétaire avec la modalité d'assistance en nature, les transferts monétaires étant privilégiés lorsque le marché était viable et étant progressivement effectués à plus grande échelle. Une membre du Conseil, saluant le ciblage fondé sur la vulnérabilité utilisé par le PAM, a demandé des précisions sur la coopération entre le PAM et le Commissariat à la sécurité alimentaire de la Mauritanie eu égard aux réfugiés.

132. Plusieurs observateurs ont demandé si les crédits budgétaires plus élevés alloués aux interventions en cas de crise permettraient au PAM d'atteindre ses objectifs en matière de résilience, et souhaitaient savoir comment il veillerait à ce que le financement des interventions d'urgence ne détourne pas des ressources au détriment du renforcement de la résilience.
133. Une membre du Conseil et certains observateurs se sont félicités des investissements réalisés dans l'intégration de la problématique femmes-hommes et ont encouragé le PAM à tenir compte des informations en retour formulées par les femmes, les réfugiés et les personnes handicapées et à renforcer les partenariats avec ces bénéficiaires pendant la mise en œuvre du PSP. Le PAM a également été encouragé à intensifier les synergies avec d'autres organisations, notamment les partenaires des Nations Unies. Un membre a proposé de partager l'expérience de son Gouvernement en matière de développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.
134. Une autre membre s'est félicitée de l'appui apporté par le PAM au Gouvernement en matière d'alimentation scolaire et a demandé un complément d'information sur la mise à l'essai d'une approche décentralisée de l'achat de produits alimentaires. Certains observateurs ont demandé des précisions sur les mesures prévues pour atténuer les perturbations potentielles des chaînes d'approvisionnement alimentaire.
135. En réponse à ces observations, la direction a expliqué que l'assistance d'urgence et le renforcement de la résilience n'étaient pas financés par les mêmes sources ni par les mêmes partenaires, de sorte qu'il y avait peu de risque que le financement en faveur du développement soit utilisé pour répondre aux besoins d'urgence. En 2023, 70 pour cent de l'assistance fournie par le PAM avaient consisté en des transferts monétaires et cette modalité resterait prioritaire. Le PAM continuerait de cibler les réfugiés sur la base de la vulnérabilité, sachant que les plus vulnérables d'entre eux étaient désormais inscrits dans le registre social national et bénéficiaient des services sociaux publics.
136. Le PAM a mis en exergue les partenariats importants qu'il avait établis avec la Banque mondiale dans le domaine de la protection sociale et avec l'UNICEF en ce qui concernait les activités intégrées liées à la résilience. Il dirigeait également le groupe de travail national sur la protection sociale.
137. Après l'approbation du PSP, Mme Fatimetou Mahfoudh Ould Khattrey, Commissaire à la sécurité alimentaire de la Mauritanie, s'est félicitée de la coopération exemplaire qui existait entre son Gouvernement et le PAM, et qui était essentielle à la réalisation des objectifs communs, notamment la création d'un système national de protection sociale durable.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

2024/EB.1/6 Plan stratégique de pays – Madagascar (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 5 a) 2)

138. En présentant les résultats de l'évaluation, la Directrice de l'évaluation a fait observer que le précédent PSP pour Madagascar avait été cohérent avec les priorités nationales et avait permis d'obtenir des résultats positifs en matière de nutrition, de remise en état des infrastructures et d'assiduité scolaire. Le recours accru aux transferts de type monétaire et l'ancrage local des partenariats avaient permis d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Des améliorations étaient possibles dans des domaines tels que l'analyse de la problématique femmes-hommes, l'intégration entre les effets directs du PSP, l'investissement dans la production de données factuelles, y compris les évaluations conjointes, le financement de la préparation aux situations d'urgence et les partenariats axés sur le nexus action humanitaire-développement-paix.

139. Le Directeur de pays a présenté le nouveau PSP, qui prenait en compte les recommandations issues de l'évaluation et était conforme aux priorités nationales et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Grâce au renforcement de la coopération interorganisations et à l'adoption d'une approche fondée sur le nexus action humanitaire-développement, le PSP permettrait au PAM de conserver une solide capacité d'intervention d'urgence tout en renforçant ses programmes axés sur la résilience, notamment avec l'adoption d'une approche de la filière alimentaire tenant compte des enjeux climatiques et l'apport d'un appui en faveur des systèmes alimentaires contribuant à accroître la disponibilité, l'utilisation et la diversification des aliments nutritifs. Les investissements et le renforcement des capacités concernant la préparation aux catastrophes, les mesures d'anticipation et la protection sociale seraient amplifiés, et l'égalité femmes-hommes, la durabilité environnementale et les efforts visant à élargir la base des donateurs bénéficieraient d'un surcroît d'attention.
140. Les membres du Conseil ont salué le nouveau PSP et les multiples consultations approfondies qui avaient présidé à son élaboration. Plusieurs membres ont mis en exergue l'augmentation du budget consacré à la promotion du renforcement de la résilience et à l'amélioration du système de sécurité sociale. Une membre s'est félicitée de l'amélioration de la coordination de l'alerte rapide et des mesures d'anticipation avec les systèmes nationaux, faisant observer que les alertes émises par les autorités étaient les plus efficaces. Plusieurs membres ont également déclaré qu'ils étaient favorables à la décision prévue de donner la priorité à l'assistance destinée à sauver des vies en cas de déficit de financement.
141. Craignant que l'expansion de l'agriculture n'exerce une pression sur les forêts, certains membres du Conseil ont souligné l'importance de la gestion intégrée des ressources naturelles. L'un d'eux a déclaré que l'initiative de transformation rurale rapide contribuerait à réduire le temps que les femmes passaient à aller chercher de l'eau, ce qui constituerait un grand pas en avant pour leur avancement.
142. Plusieurs membres ont encouragé le PAM à étendre le programme de repas scolaires à d'autres groupes vulnérables. Une membre a souligné l'importance accordée à la nutrition, notamment l'utilisation d'aliments à forte teneur en nutriments, et a demandé des précisions sur la manière dont le PAM soutiendrait la mise en œuvre des nouvelles directives de l'Organisation mondiale de la Santé sur la prévention et la prise en charge de l'émaciation.
143. Plusieurs membres ont salué les plans de suivi et d'évaluation du PSP. Se déclarant préoccupée par les résultats de l'audit du bureau de pays, une membre a salué l'inclusion de Madagascar parmi les pays à haut risque dans le plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques, comme un moyen de renforcer le contrôle.
144. Plusieurs membres ont souligné la nécessité de promouvoir les synergies avec les interventions complémentaires d'autres organisations, notamment des organismes des Nations Unies. L'une de ces membres s'est déclarée favorable aux plans visant à accroître l'aptitude du Gouvernement à faire face aux catastrophes climatiques et à améliorer la résilience des communautés.
145. Répondant aux observations formulées, la direction du PAM a indiqué qu'un plan d'action précis était en place pour donner une suite aux cinq recommandations formulées dans le rapport d'audit. Sur le plan du suivi, le PAM était en train de dématérialiser les listes de bénéficiaires. Il gérait également un centre d'appel permettant aux bénéficiaires de communiquer leurs observations. L'initiative de transformation rurale rapide était jugée très prometteuse et suscitait l'intérêt d'autres bureaux de pays du PAM. Madagascar avait été choisie pour être l'un des cinq premiers pays à mettre en œuvre les nouvelles directives de l'Organisation mondiale de la Santé, et le PAM l'épaulerait dans ce contexte. La collaboration constituait une priorité évidente pour les organismes des Nations Unies, surtout lorsque les ressources étaient insuffisantes. Le PAM cherchait également à coopérer avec les banques de développement dans le cadre de ses efforts de mobilisation de fonds.

146. Après l'approbation du PSP, Mme Fanja Raharinomena, Secrétaire générale du Ministère de l'agriculture et de l'élevage de Madagascar, a déclaré que le plan était un outil essentiel qui pouvait aider à catalyser des investissements à l'appui des priorités du Gouvernement en matière de développement.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

2024/EB.1/7 Plan stratégique de pays – Burundi (2024-2027)

147. Dans sa présentation sur le PSP, le Directeur de pays a expliqué que, conformément aux priorités nationales, le nouveau PSP visait à renforcer les activités relatives au nexus intervention humanitaire-protection sociale-systèmes alimentaires-renforcement de la résilience grâce à l'adoption d'une approche hautement intégrée. Les interventions d'urgence, notamment la fourniture de services logistiques humanitaires, conserveraient une place centrale, mais le PAM prévoyait également de créer une coalition de parties prenantes à l'appui du développement du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale, de poursuivre la collaboration avec le Gouvernement afin de renforcer les capacités nationales, et de s'atteler avec le Gouvernement, les partenaires et les donateurs à la mise au point de solutions durables pour les réfugiés et les rapatriés.
148. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le PSP, et notamment le fait qu'il privilégiait deux domaines, à savoir la satisfaction des besoins alimentaires immédiats et le renforcement de la résilience, conformément aux objectifs nationaux. Plusieurs membres ont apprécié la diversité des consultations ayant servi de base à l'élaboration du PSP. Une membre s'est félicitée de l'intégration plus marquée des effets directs stratégiques et a accueilli avec satisfaction le regroupement des activités dans les districts les plus touchés par l'insécurité alimentaire. Tout en se réjouissant de l'intention du PAM de compléter ses activités par des interventions des partenaires, elle souhaitait avoir la confirmation qu'il n'y aurait pas de chevauchement.
149. L'importance du programme d'alimentation scolaire a été soulignée. Un membre du Conseil le considérait comme le moyen le plus efficace d'amplifier les activités du PAM au Burundi, car il pouvait être étendu à tous les groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées. Il a encouragé le PAM à stimuler la production alimentaire dans le pays et à renforcer l'appui technique fourni aux petits exploitants agricoles, au secteur agroalimentaire et aux marchés. Il a également demandé que des renseignements plus détaillés soient fournis à l'avenir concernant l'impact qu'avait l'absence de littoral sur la sécurité alimentaire d'un pays enclavé.
150. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information du PAM et les efforts que ce dernier déployait pour intégrer les personnes handicapées ont été salués, et le PAM a été encouragé à poursuivre ses activités en faveur de l'égalité femmes-hommes. Notant que le PSP proposait de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, un membre du Conseil a proposé de partager l'expérience de son Gouvernement.
151. Plusieurs membres et une observatrice étaient préoccupés par le manque de ressources affectées à la mise en œuvre du PSP, en particulier à la lumière de la décision récemment prise par le PAM de réduire l'aide alimentaire destinée aux réfugiés. Ils ont demandé comment le PAM allait combler le déficit de financement et hiérarchiser ses activités.
152. Remerciant les membres du Conseil de leurs observations et de leur soutien, le Directeur de pays a déclaré qu'un appui financier et technique était nécessaire pour concrétiser les immenses possibilités offertes par le développement du programme d'alimentation scolaire au Burundi. S'agissant des besoins des réfugiés, le PAM poursuivrait ses efforts de mobilisation de fonds tout en encourageant le Gouvernement à élaborer des politiques plus inclusives.

153. Après l'approbation du PSP, le Représentant permanent du Burundi a remercié le PAM d'avoir collaboré étroitement avec son Gouvernement lors de l'élaboration du PSP et s'est félicité de l'accent mis sur l'alimentation scolaire, la production locale et les aliments enrichis destinés aux enfants.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

2024/EB.1/8 Plan stratégique de pays – Bhoutan (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 5 a) 1)

154. La Directrice de l'évaluation a résumé les principales constatations issues de l'évaluation du PSP pour le Bhoutan (2019-2023) et a souligné notamment que le PSP avait été convenablement harmonisé avec les politiques et les objectifs nationaux. Dans le cadre de la mise en œuvre du PSP, le PAM avait contribué à renforcer les systèmes et les politiques concernant l'alimentation scolaire et l'enrichissement du riz, à améliorer les débouchés commerciaux à l'intention des petits exploitants agricoles et à favoriser la mise en place d'un environnement de politiques plus propice à la commercialisation des produits agricoles. Les recommandations relatives à l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre du nouveau PSP étaient les suivantes: formuler une théorie du changement; adopter une approche plus systématique dans le domaine de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe; mieux harmoniser l'assistance technique du PAM avec le contexte local; intensifier la promotion des activités génératrices de revenus au profit des femmes; mettre davantage l'accent sur le suivi à des fins d'apprentissage et de sensibilisation au niveau du pays; renforcer les stratégies de mobilisation des ressources et insister sur l'intérêt que revêtent les contributions non préaffectées pour la planification à moyen et à long terme; et améliorer les synergies avec d'autres entités des Nations Unies, outre les activités de sensibilisation et les programmes menés conjointement.
155. La Directrice de pays a confirmé que les recommandations, de même que les résultats des consultations menées auprès du Gouvernement et d'autres parties prenantes, avaient été prises en compte lors de l'élaboration du nouveau PSP pour 2024-2028. Dans le cadre du PSP, les objectifs du PAM étaient les suivants: contribuer au développement de la capacité du pays à mettre en place des systèmes alimentaires résilients, donner une dimension nutritionnelle aux programmes nationaux de protection sociale et renforcer les systèmes nationaux de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise. Les deux effets directs du PSP étaient axés sur l'appui aux petits exploitants agricoles et la promotion de l'avancement des femmes, et sur le renforcement des capacités du pays.
156. Félicitant le PAM et le Gouvernement du Bhoutan pour ce qu'ils avaient accompli jusqu'à présent, les membres du Conseil ont salué le nouveau PSP et les constatations encourageantes issues de l'évaluation du PSP précédent, qui avait ouvert la voie à la réorientation grâce à laquelle le PAM était passé de la fourniture directe de l'assistance au renforcement des capacités du pays en matière d'alimentation scolaire, de gestion des risques de catastrophe et de protection sociale.
157. Les membres du Conseil ont approuvé l'accent mis par le PAM sur les programmes d'alimentation scolaire, notamment l'utilisation de riz enrichi, et se sont félicités de la fourniture d'une assistance technique au Gouvernement concernant la planification de la préparation aux situations d'urgence et les programmes de protection sociale à dimension nutritionnelle et réactifs face aux chocs, y compris pour le programme national d'alimentation scolaire. Ils ont apprécié les initiatives de renforcement des capacités des petits exploitants et des entreprises agricoles du pays, soulignant le potentiel de diversification de la production agricole, d'augmentation de la production de cultures à forte valeur et d'élargissement des débouchés commerciaux, notamment grâce à l'établissement d'accords d'achat entre les petits exploitants agricoles et le PAM ou le Gouvernement. Un membre du Conseil a déclaré qu'il fallait que le

Gouvernement continue à fournir des ressources aux initiatives du PAM dans le cadre d'un transfert progressif de la responsabilité des activités.

158. Un certain nombre de membres du Conseil ont formulé des recommandations concernant les activités du PAM au Bhoutan. Ils ont notamment recommandé au PAM d'examiner les approches locales de mise en œuvre de programmes de réduction des risques de catastrophe axés sur la population et à dimension nutritionnelle; de porter la part des ressources du PSP consacrée à la promotion de l'égalité des sexes et à l'avancement des femmes à plus de 15 pour cent; et de redoubler d'efforts pour remédier à la fragmentation du marché, notamment en améliorant la logistique.
159. La Directrice de pays a pris note de ces observations et a remercié les membres du Conseil de leur appui.
160. Après l'approbation du PSP par le Conseil, l'Ambassadeur et Représentant permanent du Bhoutan a remercié le PAM, le Conseil et les donateurs publics et privés pour l'appui apporté à son pays. Il a rappelé qu'au cours des 50 ans qui s'étaient écoulés depuis la première opération conduite par le PAM au Bhoutan, le pays qui comptait à cette époque parmi les pays les plus pauvres du monde avait émergé pour accéder, fin 2023, au rang des pays à revenu intermédiaire. Le Bhoutan attendait avec intérêt de poursuivre son partenariat avec le PAM dans le cadre du PSP, qui s'attaquait à certains des obstacles auxquels le pays demeurait confronté.

2024/EB.1/9 Plan stratégique de pays – Philippines (2024-2028), y compris une brève présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation et de la réponse de la direction soumise au titre du point 5 a) 3)

161. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation du PSP pour 2018-2023, lequel a été jugé adapté aux besoins et aux priorités des Philippines ainsi qu'aux atouts particuliers du PAM dans le pays. Dans le cadre du PSP, le PAM avait contribué à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la cohésion sociale, avait renforcé les capacités et la coordination parmi les administrations locales, et s'était positionné le long du nexus action humanitaire-développement-paix. Les évaluateurs avaient relevé des points à améliorer et recommandé que le bureau de pays conçoive une stratégie de renforcement des capacités nationales fondée sur les cadres et outils existants, augmente les moyens dont il dispose pour intervenir rapidement dans les situations d'urgence, élabore une approche intersectorielle du renforcement des capacités au niveau infranational, adapte les ressources et les profils du personnel aux objectifs du PSP et améliore la gestion de ses connaissances.
162. Le Directeur de pays par intérim a présenté le PSP pour 2024-2028, qui s'appuyait sur les recommandations issues de l'évaluation et mettait l'accent sur le renforcement des capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, ainsi que sur l'amélioration de la résilience des systèmes, des institutions, des communautés, des ménages et des personnes, tout en maintenant la capacité d'intervention rapide dans les situations d'urgence.
163. Après avoir remercié la Directrice de l'évaluation pour cette évaluation approfondie, les membres du Conseil se sont félicités de l'attention accordée par le PAM aux conclusions de l'évaluation lors de l'élaboration du nouveau PSP, qui comportait des mesures visant à mettre en œuvre les recommandations formulées par les évaluateurs.

164. Les membres du Conseil se sont déclarés favorables à l'approche équilibrée suivie dans le PSP, qui consistait à fournir une assistance technique aux niveaux national et local. Ils ont mentionné en particulier l'importance accordée au renforcement des capacités des communautés en matière de préparation aux catastrophes par divers moyens: la fourniture de services sur le "dernier kilomètre" pour la logistique, l'adaptation aux changements climatiques et l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les communautés isolées; les mesures d'anticipation prises pour réduire les effets des urgences climatiques; les mesures visant à mettre davantage l'accent sur la nutrition; et le renforcement du système de protection sociale, notamment par l'élaboration d'un cadre juridique – à cet égard, un membre a recommandé que le PAM collabore avec l'Organisation internationale du Travail.
165. Se félicitant de l'attention portée aux femmes et aux personnes handicapées dans l'ensemble du PSP, les membres du Conseil ont salué la collecte par le PAM de données sur la problématique femmes-hommes, le handicap, les conflits, les normes culturelles et les obstacles à l'inclusion que ces normes érigeaient. Ils se sont également réjouis du recrutement par le bureau de pays de membres du personnel technique supplémentaires, ce qui devrait aider à assurer une capacité suffisante pour les interventions d'urgence et à fidéliser le personnel, et ont salué l'intention du PAM de renforcer les programmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise gérés localement au moyen de partenariats noués avec des organisations locales et communautaires.
166. Tout en mettant le PAM en garde contre des plans trop ambitieux compte tenu de la conjoncture mondiale actuelle dans le domaine du financement, les membres ont recommandé que le bureau de pays envisage d'adopter de manière plus systématique des mesures d'anticipation sur la base de la législation adoptée récemment par le pays en la matière. Ils ont également appelé à intensifier les efforts pour remédier à la vulnérabilité du secteur agricole en s'employant à faciliter l'accès au financement, à faire adopter des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement, à améliorer la gestion après récolte et à renforcer les services et les infrastructures logistiques.
167. La Directrice de l'évaluation s'est félicitée de l'attention accordée aux résultats de l'évaluation au cours des débats du Conseil et lors de l'élaboration du nouveau PSP. En réponse aux points soulevés par les membres du Conseil, le Directeur de pays par intérim a déclaré que les efforts que le bureau de pays déployait afin de ne laisser personne de côté consistaient notamment à compléter les programmes du Gouvernement en fournissant une assistance aux personnes les plus démunies. Le PAM collaborait étroitement avec la FAO dans le secteur agricole et avec l'Organisation internationale du Travail au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
168. Après l'approbation du PSP par le Conseil, S. E. M. Rexlon Ting Gatchalian, Secrétaire aux affaires sociales et au développement au Département des affaires sociales et du développement des Philippines, a déclaré que le PSP était conforme à l'orientation stratégique suivie conjointement par le Gouvernement et le PAM. Au nom du Représentant permanent des Philippines à Rome, M. Eduardo M. Punay, Sous-Secrétaire à l'innovation au Département des affaires sociales et du développement, a remercié la Directrice de l'évaluation pour l'évaluation, ainsi que le Conseil, la direction et les donateurs du PAM pour l'appui qu'ils avaient apporté à son Gouvernement, ajoutant que celui-ci était attaché au partenariat de longue date instauré avec le PAM.

Questions opérationnelles (suite)

Exposé oral sur le Plan d'action du PAM pour une plus grande maîtrise des risques

169. Après une introduction présentée par la Directrice exécutive, la direction a informé le Conseil de la mise en œuvre du projet relatif au cadre mondial visant à donner des assurances, qui avait été jugé prioritaire dans les 31 pays exposés à un risque élevé.

170. Depuis novembre 2023, les prescriptions minimales en matière de suivi avaient été révisées, des procédures opératoires normalisées pour le suivi avaient été mises à jour et un outil d'établissement des coûts du suivi avait été mis à la disposition des bureaux de pays exposés à des risques élevés. Les bureaux de pays affectaient davantage de personnel au suivi et mettaient en place Partner Connect, un système numérique de gestion des partenaires coopérants, ainsi que des systèmes permettant de communiquer aux responsables les problèmes soulevés lors du suivi et par l'intermédiaire des mécanismes communautaires de remontée de l'information. Le cycle annuel d'élaboration des assurances de la Directrice exécutive avait été révisé sur la base des normes mondiales applicables, et les données recueillies dans le cadre de cette activité étaient en cours d'analyse en vue d'établir des seuils de référence pour mesurer les améliorations futures.
171. Les bureaux de pays exposés à des risques élevés avaient passé en revue leur registre des risques et établi des plans renforcés visant à donner des assurances, qui évolueraient au fil de la mise en œuvre. Les coûts de mise en œuvre des plans avaient été inclus dans les budgets de portefeuille de pays pour 2024; la dépense récurrente moyenne représentait 1,2 pour cent du coût opérationnel. Le PAM investirait principalement dans le renforcement des mécanismes de suivi et des mécanismes communautaires de remontée de l'information, dans la modernisation des systèmes de gestion des identités et dans l'amélioration du suivi des produits et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement.
172. En 2024, les bureaux de pays exposés à des risques élevés achèveraient leur évaluation des risques de fraude, feraient rapport sur les progrès réalisés dans le suivi de la mise en œuvre et détermineraient le soutien supplémentaire dont ils auraient besoin. En outre, des orientations normatives institutionnelles seraient mises à jour et des tests relatifs aux assurances à donner mis au point par le Bureau de l'audit interne seraient intégrés dans les audits des opérations à haut risque et présentés dans les rapports annuels des bureaux de pays. Tous les bureaux de pays exposés à des risques élevés devraient avoir achevé ces tests d'ici à la fin de 2024, et les autres bureaux de pays devraient tous avoir mis en place des assurances renforcées d'ici à la fin de 2025.
173. Remerciant la direction pour cette mise à jour et pour son engagement en faveur de la transparence, les membres du Conseil ont souligné l'importance d'un juste équilibre entre la responsabilité qui incombait au PAM de fournir une assistance vitale et la nécessité du contrôle, du suivi, de l'obligation de rendre compte et de la gestion transparente des ressources. Deux membres du Conseil ont indiqué que le PAM devait également concilier ses objectifs de décentralisation et les exigences en matière de gestion et de gouvernance; plusieurs membres ont demandé instamment à la direction d'associer le Conseil aux décisions stratégiques relatives à ces arbitrages.
174. Les membres du Conseil ont vivement invité la direction à faire appliquer concrètement à tous les niveaux du PAM la politique institutionnelle relative aux assurances à donner, à s'assurer que les partenaires coopérants et le PAM disposent des capacités techniques et du savoir-faire nécessaires pour détecter et gérer les risques liés à l'utilisation abusive de l'assistance, et à faire en sorte que le PAM discute avec les gouvernements et les autres autorités de la nécessité de respecter les principes humanitaires à tous les stades du cycle des programmes.

175. Les membres du Conseil ont demandé des précisions concernant les points suivants: incidence du projet visant à donner des assurances sur les plans stratégiques de pays et les partenaires coopérants; retombées économiques escomptées du projet; et mesures que la direction comptait prendre pour financer les activités du PAM en lien avec les assurances à donner au-delà de la période couverte par l'initiative interne d'importance primordiale, pour accorder la priorité à ces activités dans les budgets des bureaux et unités du PAM et pour protéger les fonds destinés aux activités de suivi des bureaux de pays. Les membres du Conseil ont également demandé l'organisation à intervalles réguliers de réunions d'information sur la mise en œuvre du projet et les enseignements tirés de l'expérience, notamment au regard des indicateurs de performance clés.
176. La direction a indiqué: que les bureaux de pays et les directeurs de pays participaient étroitement au projet et seraient prêts à informer les partenaires et les donateurs des plans d'exécution, des nouveaux risques et des mesures d'atténuation correspondantes; que la procédure de transmission des observations obtenues grâce aux mécanismes de suivi et aux mécanismes communautaires de remontée de l'information serait renforcée par l'utilisation du système SugarCRM; que les enseignements tirés de l'expérience seraient exploités pour déployer le système dans les bureaux de pays de petite taille; et qu'une meilleure séparation des tâches entre le PAM et les partenaires coopérants permettrait de mettre en place plusieurs niveaux de contrôle et d'améliorer la visibilité.
177. La direction a également confirmé que la numérisation en cours des données et la récente restructuration devaient permettre de réaliser des économies et d'accroître l'efficacité au fil du temps.

Questions de politique générale

2024/EB.1/10 Mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

178. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a décrit l'appui apporté par le PAM aux pays les moins avancés et à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, notamment dans le cadre de partenariats axés sur les effets persistants de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 et de la crise alimentaire mondiale; le PAM était présent dans tous les pays les moins avancés, sauf un. Le PAM avait l'intention d'intégrer les objectifs associés aux six domaines d'action privilégiés du programme dans ses activités, s'il y avait lieu; le programme éclairerait également l'élaboration du prochain plan stratégique du PAM, qui serait lancé en 2026.
179. Les membres du Conseil ont reconnu l'importance du Programme d'action de Doha s'agissant de relever les défis auxquels étaient confrontés les pays les moins avancés, et ont décrit l'incidence positive qu'il avait déjà eue. De nombreux membres ont noté que les interventions du PAM visant à renforcer les capacités nationales, à créer des moyens d'existence et à promouvoir le développement durable s'inscrivaient dans le droit fil des objectifs du programme; un membre a mentionné plusieurs projets particulièrement efficaces menés par le PAM dans des pays comptant parmi les moins avancés, qui pourraient être transposés à une plus grande échelle.
180. Les efforts visant l'intégration des principes du programme dans les activités du PAM, en particulier par l'intermédiaire des PSP, ont été accueillis avec satisfaction. Une membre du Conseil a encouragé le PAM à continuer d'accorder une attention particulière aux problèmes rencontrés par les femmes, les filles et les autres groupes marginalisés; un autre membre a indiqué que son Gouvernement était disposé à appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en lien avec le programme d'action.

181. Plusieurs membres ont souligné l'importance du renforcement de la coopération internationale et de la recherche de solutions innovantes à des problèmes complexes. Certains jugeaient nécessaire de déployer des efforts concertés pour améliorer le commerce international, faisant observer que les pays les moins avancés se heurtaient encore à des obstacles tels que les mesures non tarifaires et les restrictions d'accès aux marchés. D'autres ont préconisé la prise en compte des initiatives connexes comme l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté, et l'actualisation des Orientations de Samoa, un document de 2014 qui ciblait les petits États insulaires en développement.
182. Une membre a déclaré que, dans le contexte des contraintes budgétaires et des besoins humanitaires croissants, le PAM devait veiller à ce que sa mission humanitaire fondamentale ne soit pas compromise par la mise en œuvre du Programme d'action. À cet égard, le PAM devait collaborer efficacement avec d'autres organismes des Nations Unies et faire fond sur sa logistique et son savoir-faire technique pour compléter leurs points forts. Elle s'est réjouie de l'intention du PAM de tirer parti des connaissances des acteurs locaux pour que la mise en œuvre soit pilotée au niveau local et que les effets du programme soient durables.
183. Un observateur a appelé les États membres à étayer les efforts déployés par le LDC5 Monitor en vue de l'établissement d'un comité indépendant de représentants. Il a également souligné que l'expérience du PAM pouvait contribuer à l'amélioration de la collecte de données et à l'élaboration de politiques à fondement scientifique.
184. En réponse à ces observations, la direction s'est félicitée de l'accent placé sur la mise en œuvre du Programme d'action de Doha par l'intermédiaire des PSP. S'agissant du travail en partenariat, le PAM coopérait avec le Bureau de la Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et faisait partie d'un groupe consultatif interorganisations. À Rome, il collaborait avec les services concernés de la FAO et du Fonds international de développement agricole.

Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie

185. La Sous-Directrice exécutive chargée des opérations liées aux programmes a rappelé que, au titre du Fonds de transformation pour changer la vie (ci-après le Fonds de transformation), le PAM investissait dans des programmes porteurs de transformations, incitatifs et pérennes. Elle s'est réjouie de voir les membres du Conseil soutenir et approuver avec vigueur le Fonds de transformation qui, à son avis, pouvait changer la donne pour le PAM. Le Directeur du Fonds de transformation a expliqué que 10 pays avaient été sélectionnés à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, pour témoigner des types de changement que le PAM pouvait aider les gouvernements à réaliser. Le Fonds de transformation avait également pour but de produire des données factuelles au moyen de la conduite d'évaluations d'impact.
186. Se félicitant du point présenté et du démarrage prometteur du Fonds de transformation, les membres du Conseil ont dit apprécier l'effet catalyseur du Fonds et l'accent mis sur les partenariats, l'apprentissage et l'évaluation d'impact. Plusieurs membres ont appelé à une augmentation des contributions en faveur du Fonds et à un élargissement de la base des donateurs. Une membre s'est déclarée favorable au financement de projets à haut risque et, à cet égard, un autre a souhaité être informé sur les perspectives de génération de revenus à partir des marchés du carbone. D'autres membres ont demandé de quelle manière le PAM veillerait à ce qu'en accordant une place prioritaire au programme d'action visant à "changer la vie", il ne compromette pas les interventions d'urgence. Des précisions ont été demandées sur l'origine des contributions en faveur du Fonds de transformation, leur niveau de préaffectation et les efforts déployés pour mobiliser des ressources supplémentaires à l'appui de la pérennité de ses activités.

187. Les membres du Conseil ont approuvé l'objectif consistant à consolider les partenariats en cours et à en établir de nouveaux, notamment pour générer des ressources supplémentaires. Une membre du Conseil a salué la coordination établie entre les institutions financières internationales et le système humanitaire au sens large et a appelé à poursuivre les progrès dans ce domaine. Elle a également souligné qu'il fallait veiller à adopter une approche neutre fondée sur les besoins, même lorsque le financement n'était pas spécifiquement de nature humanitaire.
188. Un membre du Conseil a proposé de mettre en place un mécanisme appuyant la prise de décisions communes fondées sur des données probantes et le déploiement judicieux des ressources et permettant d'éviter les chevauchements ou les objectifs contradictoires entre les organismes ayant leur siège à Rome. Il a également proposé que le PAM s'efforce de travailler dans des zones où aucune autre organisation n'était présente. Un autre membre a estimé que le Fonds de transformation était susceptible d'améliorer la coordination interne au sein du PAM.
189. Le PAM était encouragé à améliorer ses rapports sur les thèmes transversaux et les résultats connexes. De plus amples informations ont également été demandées sur la manière dont les projets sélectionnés contribueraient à la mise en œuvre de l'approche fondée sur le nexus action humanitaire-développement-paix, à l'amélioration du rapport coût-efficacité des programmes et à la manière dont les enseignements tirés de l'expérience seraient recueillis et utilisés.
190. Remerciant les membres du Conseil de leurs observations et de leur soutien, la direction a expliqué que tout État membre pouvait contribuer au compte spécial du Fonds de transformation et que ces contributions seraient les bienvenues, mais que toute contribution supplémentaire à ce Fonds permettrait au PAM d'appuyer avant tout d'autres possibilités incitatives dans les 10 pays choisis et de produire de nouvelles données factuelles. La pérennité serait assurée en travaillant par l'intermédiaire des systèmes existants, ce qui présentait le meilleur rapport coût-efficacité, et l'accent mis sur le financement incitatif garantirait la poursuite des activités une fois que l'appui du Fonds de transformation aurait pris fin.
191. S'agissant de l'élaboration des politiques, étant donné qu'une évaluation d'impact demandait généralement plusieurs années, il était peu probable que les nouvelles données étayent la conception des mises à jour des politiques prévues en 2024, y compris celle concernant la résilience. En revanche, les évaluations éclaireraient la mise en œuvre des nouvelles politiques au niveau des pays. Elles favoriseraient également une culture de l'évaluation d'impact au sein du PAM.
192. Le préalable fondamental à l'initiative relative au marché du carbone était l'adoption de pratiques agricoles intelligentes face aux aléas climatiques et la plantation d'arbres. Les arbres fixaient le carbone qui, après un certain nombre d'années, permettait aux agriculteurs de se procurer des revenus sous forme de crédits carbone.
193. Le PAM était résolu à traiter les questions transversales de manière plus approfondie et à présenter un point annuel sur le Fonds de transformation. La direction s'est félicitée de la possibilité de s'entretenir de manière bilatérale avec les membres du Conseil pour répondre en détail à d'autres questions concernant le Fonds.

Questions d'administration et de gestion

2024/EB.1/11 Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant

194. Le Secrétaire du Conseil d'administration a rappelé que les mandats de deux membres du Comité consultatif de contrôle indépendant arriveraient à échéance fin 2024 et que le dernier mandat d'un troisième membre s'achèverait en 2025. Le Conseil devait donc envisager de reconduire les mandats de deux membres en 2024 et de pourvoir une vacance au sein du Comité en 2025. À cette fin, conformément au mandat du Comité, le Conseil a été invité à créer un jury composé de cinq représentants, un pour chacune des listes électorales du Conseil d'administration.
195. Le document présenté au Conseil à ce sujet (WFP/EB.1/2024/8-A) décrivait la procédure de création d'un jury et présentait les représentants des listes électorales qu'il était proposé de désigner comme membres du jury.
196. Prenant la parole au nom de sa liste, un membre du Conseil a félicité le Comité pour sa contribution à la gouvernance du PAM, en particulier pour ses efforts visant à garantir la rigueur et la transparence des rapports financiers, des contrôles internes et des processus de gestion des risques du PAM. La diversité des parcours professionnels et des origines géographiques des membres du Comité était également particulièrement appréciée.

2024/EB.1/12 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

197. Dans sa présentation du document, la direction a informé le Conseil que le Corps commun d'inspection (CCI) avait classé le PAM parmi les plus performantes des 28 entités examinées sous l'angle de l'acceptation et de la mise en œuvre des recommandations du CCI. Au cours de la période visée par le dernier rapport, le PAM avait donné une suite à 28 recommandations et en avait classé 19, de sorte qu'il ne restait plus de recommandation en suspens de longue date et qu'une seule recommandation de 2022 avait été reportée. Dix examens du CCI étaient en cours.
198. Sur les 26 recommandations formulées par le CCI en 2023, cinq étaient adressées au Conseil, et la direction a remercié le groupe de travail de suppléants au Bureau du Conseil d'administration pour sa participation aux travaux visant à donner une suite à ces cinq recommandations.
199. Remerciant la direction pour ces informations actualisées, les membres du Conseil ont salué la mise en œuvre rapide et efficace des recommandations du CCI par le PAM et ont vivement recommandé que la direction examine attentivement ces recommandations et les intègre dans les activités du PAM afin d'éliminer ou de réduire autant que possible les risques auxquels celui-ci faisait face sur le terrain. Le PAM a également été invité à donner la priorité à la santé mentale et au bien-être du personnel. Un observateur a demandé que la direction fournisse au Conseil des rapports de suivi sur les résultats de l'application des recommandations au fil du temps.
200. Les membres du Conseil se sont félicités de la mise en œuvre intégrale par le PAM de cinq des six recommandations du CCI concernant le racisme et la discrimination raciale, notamment en rendant obligatoire pour l'ensemble du personnel la formation sur la lutte contre le racisme. De plus, ils ont souhaité savoir à quel stade en était l'élaboration par le PAM du cadre pour la diversité et l'inclusion et du plan d'action contre le racisme, et être informés sur la relation entre ces deux documents.

201. Faisant observer que la direction n'avait pas pleinement accepté la recommandation du CCI relative aux rapports du PAM sur les coûts de la mise en œuvre du dispositif d'application du principe de responsabilité, les membres ont recommandé que le PAM collabore avec le CCI pour trouver une autre solution et qu'il fasse rapport au Conseil sur l'issue de cette démarche. Ils ont également déclaré attendre avec intérêt de recevoir un rapport annuel sur le fonctionnement des mécanismes internes de recours mis à la disposition des employés du PAM à partir de 2025, et de participer à l'élaboration du dispositif de responsabilité et de contrôle en 2025.
202. En réponse aux points soulevés, la direction a indiqué que la dernière main avait été mise au plan d'action contre le racisme. Le PAM s'employait à examiner toutes ses politiques et pratiques sous l'angle de l'inclusion et il tiendrait le Conseil informé de l'état d'avancement de cet examen. S'agissant de la recommandation relative à l'établissement d'un rapport annuel sur les statistiques de base liées aux processus de recours internes, le PAM se concertait avec la FAO sur la meilleure façon de procéder et prévoyait de présenter un premier rapport en 2025.
203. Avant la publication de la recommandation du CCI concernant la détermination du coût des activités nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'application du principe de responsabilité, le PAM avait déjà tenté de procéder à un examen de ce type en application d'une recommandation de l'Auditeur externe, mais s'était heurté à des difficultés. À l'instar de nombreuses autres institutions qui s'étaient trouvées dans une situation similaire, le PAM avait fait part de ces difficultés au CCI, et ses observations devaient être examinées par la Cinquième Commission la semaine suivante. La direction déterminerait si une autre méthode de détermination de ces coûts pouvait être envisagée et en informerait le Conseil. Ce dernier serait associé à l'examen du dispositif d'application du principe de responsabilité une fois que son examen de la gouvernance aurait été mené à bien.

Questions diverses

Exposé oral sur l'examen de la gouvernance

204. Le Président du Groupe de travail du Conseil d'administration sur l'examen de la gouvernance a indiqué qu'au cours de ses trois premières réunions, le Groupe de travail avait élu un président et deux vice-présidents et qu'il s'employait à mettre la dernière main à la feuille de route relative à ses travaux, en se concentrant d'abord sur un sous-ensemble de recommandations de la Consultante indépendante susceptibles d'être mises en œuvre immédiatement par le Secrétariat. Ayant convenu de prendre en compte les enseignements tirés d'autres initiatives en matière de gouvernance, le Groupe de travail avait besoin d'un délai supplémentaire pour achever ses travaux.
205. Les membres du Conseil ont insisté sur l'importance que revêtait l'examen de la gouvernance. S'agissant de la proposition de prolongation du calendrier de l'examen, certains membres se sont déclarés en faveur d'une prolongation jusqu'en novembre 2024 voire au-delà, si nécessaire; d'autres ont recommandé une approche à deux vitesses, le groupe achevant les travaux sur les recommandations de la Consultante indépendante dès que possible avant de se pencher sur d'autres recommandations. Un membre espérait que le plan de mise en œuvre du premier sous-ensemble de recommandations pourrait être présenté au Conseil pour approbation en juin 2024; un observateur a ajouté que tout report de ces travaux au-delà de la session annuelle de 2024 devrait être justifié et accompagné d'un calendrier révisé détaillé.
206. Divers membres du Conseil d'administration et un observateur ont accueilli favorablement l'intention du Groupe de travail de prendre en compte des informations provenant d'autres sources, notamment l'Auditeur externe, outre le rapport de la Consultante indépendante. Il a toutefois été noté que toute proposition de modification du mandat et du champ d'action du Groupe de travail devait être approuvée par le Conseil d'administration.

207. Le Président du Groupe de travail a remercié les intervenants et a pris note de leurs observations.

Résumé des travaux du Conseil d'administration

2024/EB.1/13 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration

208. Le Président a adressé ses sincères remerciements au Rapporteur pour avoir établi le résumé de la session annuelle de 2023 du Conseil, ajoutant que le projet de résumé avait été distribué aux membres du Conseil en février 2024 pour qu'ils puissent formuler leurs observations. Le Conseil a approuvé le résumé.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

209. Le Président a remercié la Directrice exécutive et son équipe pour les exposés présentés au cours de la session et pour le dialogue transparent et constructif qui s'était déroulé. Parmi les points à retenir de ces trois journées, il a relevé les débats fructueux, notamment sur les principales questions opérationnelles, sur la réorganisation du PAM et les perspectives de financement, ainsi que sur les mesures prises dans le domaine de la gestion des risques. Il a également remercié les membres du Conseil d'administration pour leur participation et leur approche constructive, et le Secrétariat du Conseil pour sa contribution au bon déroulement de la session.

210. Après avoir exprimé sa gratitude au personnel du PAM, le Rapporteur a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session correspondaient à celles qui avaient été convenues pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil dans le courant du jour ouvrable suivant, et un projet de résumé des débats qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé en temps voulu pour observations, puis examiné par le Conseil pour approbation à sa session suivante.

Observations finales de la Directrice exécutive

211. Dans ses observations finales, la Directrice exécutive a remercié le Président pour la façon dont il avait dirigé les débats et le Conseil pour ses éclairages, son soutien et ses encouragements au cours de la session, laquelle avait offert une excellente occasion de convenir des priorités communes pour l'année à venir. Elle a tenu à remercier tout particulièrement le Conseil pour le grand soutien qu'il avait apporté dans le cadre de la restructuration organisationnelle.

212. Conscient que les membres du Conseil tenaient à ce que l'on démontre que l'assistance du PAM avait été correctement ciblée et était parvenue aux destinataires prévus, le PAM était résolu à mettre en œuvre le Plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques afin d'intégrer les contrôles les plus rigoureux et les garanties les plus strictes dans toutes ses opérations.

213. La Directrice exécutive a donné l'assurance que, malgré l'actuel processus de hiérarchisation des priorités visant à garantir que les ressources avaient un impact maximal, la direction restait déterminée à mobiliser les fonds nécessaires pour mener à bien ses opérations vitales en 2024.

214. Les hauts responsables s'efforceraient de saisir les nouvelles opportunités qui se présenteraient pour impulser les progrès, en mettant l'innovation au service des nouvelles solutions de lutte contre la faim, en exploitant le potentiel de l'analytique des données, de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique pour faire évoluer les opérations humanitaires, et en cherchant à bénéficier des compétences spécialisées du secteur privé.

215. Décrivant le personnel du PAM comme son atout le plus précieux, la Directrice exécutive a souligné que le partenariat étroit qui existait entre les employés, le Conseil et les autres États membres constituait le fondement sur lequel reposait la capacité du PAM à fournir une assistance vitale à des millions de personnes dans le monde.

ANNEXE I

Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

26 février 2024

Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu S. E. M. Youssef Balla (Maroc, Liste A) aux fonctions de Président pour un mandat d'un an. Mme Chantal Moukoutou Legnongo (Gabon, Liste A) a été élue en qualité de membre suppléante.

Le Conseil a élu S. E. Mme Elissa Golberg (Canada, Liste D) aux fonctions de Vice-Présidente. Mme Tracy Reid (Australie, Liste D) a été élue en qualité de membre suppléante.

Le Conseil a élu M. Balaji Jujjavarapu (Inde, Liste B), S. E. M. Carlos Bernardo Cherniak (Argentine, Liste C) et S. E. M. Artur Andrzej Pollok (Pologne, Liste E) en qualité de membres du Bureau représentant les trois autres listes électorales du PAM pour un mandat d'un an. M. Hyungsik Kim (République de Corée, Liste B), S. E. M. Mario Arvelo Caamaño (République dominicaine, Liste C) et S. E. M. Zsolt Belánsky-Demkó (Hongrie, Liste E) ont été élus en qualité de membres suppléants.

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Massimo Ziad Ammar (Koweït, Liste B) Rapporteur de la première session ordinaire de 2024.

26 février 2024

Questions stratégiques actuelles et futures

2024/EB.1/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

26 février 2024

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

2024/EB.1/2 Plan stratégique de pays provisoire – République de Moldova (2024–2026)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour la République de Moldova (2024-2026) (WFP/EB.1/2024/6-A/8), pour un coût total pour le PAM de 60 060 561 dollars É.-U.

27 février 2024

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest

2024/EB.1/3 Plan stratégique de pays – Tchad (2024–2028)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Tchad (2024-2028) (WFP/EB.1/2024/6-A/3), pour un coût total pour le PAM de 2 647 685 491 dollars.

27 février 2024

2024/EB.1/4 Plan stratégique de pays – Gambie (2024–2028)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Gambie (2024-2028) (WFP/EB.1/2024/6-A/4), pour un coût total pour le PAM de 95 226 668 dollars.

27 février 2024

2024/EB.1/5 Plan stratégique de pays – Mauritanie (2024-2028)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Mauritanie (2024-2028) (WFP/EB.1/2024/6-A/6), pour un coût total pour le PAM de 417 590 013 dollars.

27 février 2024

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**2024/EB.1/6 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour Madagascar (2019-2023) et réponse de la direction
Plan stratégique de pays – Madagascar (2024-2028)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour Madagascar (2019-2023)" (WFP/EB.1/2024/5-A/2) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2024/5-A/2/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour Madagascar (2024-2028) (WFP/EB.1/2024/6-A/5), pour un coût total pour le PAM de 659 265 106 dollars.

27 février 2024

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est**2024/EB.1/7 Plan stratégique de pays – Burundi (2024-2027)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Burundi (2024-2027) (WFP/EB.1/2024/6-A/2), pour un coût total pour le PAM de 416 300 176 dollars.

27 février 2024

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique**2024/EB.1/8 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Bhoutan (2019-2023) et réponse de la direction
Plan stratégique de pays – Bhoutan (2024-2028)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Bhoutan (2019-2023)" (WFP/EB.1/2024/5-A/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2024/5-A/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Bhoutan (2024-2028) (WFP/EB.1/2024/6-A/1), pour un coût total pour le PAM de 14 603 177 dollars.

28 février 2024

**2024/EB.1/9 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour les Philippines (2018-2023) et réponse de la direction
Plan stratégique de pays – Philippines (2024-2028)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour les Philippines (2018-2023)" (WFP/EB.1/2024/5-A/3) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2024/5-A/3/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour les Philippines (2024-2028) (WFP/EB.1/2024/6-A/7), pour un coût total pour le PAM de 131 193 069 dollars.

28 février 2024

Questions de politique générale

2024/EB.1/10 Mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

Le Conseil:

- i) a accueilli avec satisfaction les conclusions de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'était tenue le 17 mars 2022 ainsi que l'approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 76/258 du 1^{er} avril 2022, du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, dénommé ci-après le "Programme d'action de Doha";
- ii) a noté que, faisant fond sur le Programme d'action d'Istanbul (2011-2020), le PAM avait maintenu l'important soutien apporté aux pays les moins avancés visant à renforcer les capacités nationales et les systèmes nationaux de protection sociale, poursuivi ses activités pour la création d'actifs et l'amélioration des moyens d'existence, et continué de mettre l'accent sur le développement durable et la contribution à la paix en s'acquittant de son mandat multidimensionnel et en investissant dans les partenariats et les communautés à l'échelle locale;
- iii) a pris note de la forte concordance du Plan stratégique du PAM pour 2022-2025 avec les six grands domaines d'action prioritaires du Programme d'action de Doha, en particulier ceux visant à éliminer la pauvreté et à renforcer les capacités pour "ne laisser personne de côté", à tirer parti des innovations pour lutter contre les vulnérabilités multidimensionnelles, à parer aux changements climatiques et à renforcer la résilience contre les chocs futurs, et à mettre à profit les possibilités qu'offrent les partenariats mondiaux et locaux;
- iv) a souligné qu'il était nécessaire que le PAM prête une attention particulière à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha dans le cadre du soutien qu'il apportait aux pays les moins avancés et dans le respect de son mandat;
- v) a invité la Directrice exécutive, en s'appuyant sur les initiatives menées pour appliquer le Programme d'action d'Istanbul, à intégrer et prendre en compte plus avant le Programme d'action de Doha dans les activités du PAM, notamment par l'intermédiaire de ses plans stratégiques de pays.

28 février 2024

Questions d'administration et de gestion

2024/EB.1/11 Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil a approuvé la création d'un jury chargé de procéder à la sélection des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant devant être nommés ou reconduits dans leurs fonctions. Conformément au mandat du Comité et en fonction des sièges qui deviendraient vacants en 2024 et en 2025, le jury aurait pour mission de recommander au Conseil des candidats à nommer ou à reconduire dans leurs fonctions. Le Conseil a également approuvé la composition du jury, dont les membres, énumérés ci-après, sont issus de ses listes électorales:

- S. E. Mme Consolata Nkatha Maina, Ambassadrice et Représentante permanente adjointe du Kenya, en tant que représentante de la Liste A.
- M. Md. Al Amin, Représentant permanent suppléant du Bangladesh, en tant que représentant de la Liste B.
- Mme Alicia Silvana Barone, Représentante permanente adjointe de l'Argentine, en tant que représentante de la Liste C.

- M. Peter Natiello, Représentant permanent suppléant des États-Unis d'Amérique, en tant que représentant de la Liste D.
- S. E. M. Zsolt Belánszky-Demkó, Ambassadeur et Représentant permanent de la Hongrie, en tant que représentant de la Liste E.

Le Conseil a invité le jury à se réunir selon que de besoin et à lui faire part de ses recommandations, conformément au mandat du Comité consultatif de contrôle indépendant.

28 février 2024

2024/EB.1/12 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Le Conseil a pris note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2024/8-B) et a souscrit aux suites données aux recommandations adressées aux organes délibérants par le Corps commun d'inspection, lesquelles étaient annexées au document.

28 février 2024

Résumé des travaux du Conseil d'administration

2024/EB.1/13 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.2/2023/11.

28 février 2024

ANNEXE II

Ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour** (pour approbation)
2. **Élection du Bureau et désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration liminaire de la Directrice exécutive**
4. **Questions de politique générale**
 - a) Mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés (pour approbation)
 - b) Point sur la mise en œuvre de la politique en matière de transport aérien (pour information)
 - c) Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie (pour information)*
5. **Rapports d'évaluation** (pour examen)
 - a) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction
 1. Bhoutan (2019–2023)
 2. Madagascar (2019–2024)
 3. Philippines (2018–2023)
6. **Questions opérationnelles**
 - a) Plans stratégiques de pays (pour approbation)
 1. Bhoutan (2024-2028)
 2. Burundi (2024-2027)
 3. Tchad (2024-2028)
 4. Gambie (2024-2028)
 5. Madagascar (2024-2028)
 6. Mauritanie (2024–2028)
 7. Philippines (2024-2028)
 8. République de Moldova (2024-2026)
 - b) Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (pour information)
 1. Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées en vertu de délégations de pouvoirs entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2023
 - c) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel (pour information)*

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

- d) Exposé oral sur le plan d'action pour une plus grande maîtrise des risques
(pour information)*

7. Questions d'organisation et de procédure

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2024-2025
(pour information)

8. Questions d'administration et de gestion

- a) Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant (pour approbation)
- b) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (pour examen)
- c) Dispositions concernant la désignation d'un Inspecteur général et Directeur du Bureau des services de contrôle par intérim (pour information)

9. Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration
(pour approbation)

10. Questions diverses

- a) Exposé oral sur l'examen de la structure organisationnelle et le budget pour 2024
(pour information)*
- b) Exposé oral sur l'examen de la gouvernance (pour information)*
- c) Rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM
(pour information)*
- d) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM (pour information)

11. Vérification des décisions et recommandations adoptées

Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP	(budget) administratif et d'appui aux programmes
CCI	Corps commun d'inspection
COSMOS	Projet d'optimisation et de simplification du modèle d'appui aux bureaux de pays
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
OIT	Organisation internationale du Travail
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance